Pas·de·Calais
Le Département

Accusé de réception en préfecture : 062-226200012-20260928-lmc1550959-DE-1-1
Date de télétransmission : 20/10/2026
Date de réception préfecture : 20/10/2026

Publication électronique le : 20 octobre 2026

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 28 SEPTEMBRE 2026

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : Mme Zohra OUAGUEF

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Blandine DRAIN, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Karine GAUTHIER, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. Pierre GEORGET, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, Mme Zohra OUAGUEF, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, Mme Stéphanie RIGAUX, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Alexandre MALFAIT, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, Mme Brigitte BOURGUIGNON, Mme Nicole CHEVALIER, M. Jean-Louis COTTIGNY, M. Alain DE CARRION, M. Philippe DUQUESNOY, Mme Delphine DUWICQUET, Mme Ingrid GAILLARD, M. Raymond GAQUERE, Mme Séverine GOSSELIN, Mme Aline GUILLUY, M. Sébastien HENQUENET, M. Ludovic IDZIAK, Mme Michèle JACQUET, Mme Maryse JUMEZ, Mme Christiane DUYME, Mme Emmanuelle LEVEUGLE, Mme Geneviève MARGUERITTE, M. Michel MATHISSART, Mme Sandra MILLE, M. Bertrand PETIT, M. Jean-Pascal SCALONE, M. Jean-Marc TELLIER, Mme Véronique THIEBAUT, Mme Cécile YOSBERGUE.

Excusé(s) : Mme Maryse CAUWET, Mme Laurence LOUCHAERT, M. Laurent DUPORGE, M. Alain MEQUIGNON, Mme Caroline MATRAT, M. André KUCHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, M. Bruno COUSEIN, M. Philippe FAIT, M. François LEMAIRE, M. Ludovic PAJOT, Mme Anouk BRETON, Mme Audrey DESMARAI, M. Jean-Luc DUBAËLE, M. Guy HEDDEBAUX, M. René HOCQ, M. Daniel KRUSZKA, M. Philippe MIGNONET, Mme Maryse POULAIN, M. Benoît ROUSSEL, Mme Françoise VASSEUR, M. François VIAL.

Absent(s) : M. Michel DAGBERT.

RAPPORT D'INFORMATION SUR LA SITUATION DE L'ÉTABLISSEMENT SOCIÉTÉ CANAL SEINE-NORD EUROPE ET L'AVANCEMENT DE LA RÉALISATION DU CANAL SEINE-NORD EUROPE AU 31 DÉCEMBRE 2025

(N°2026-381)

Le Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14 et L.3211-1 ;
Vu la Décision d'exécution (UE) 2019/1118 de la Commission du 27 juin 2019 relative au

projet transfrontalier Seine-Escaut sur les corridors de réseau central « Mer du Nord – Méditerranée » et « Atlantique » ;
Vu le décret n°2017-427 du 29 mars 2017 modifié relatif à la société du Canal Seine-Nord Europe ;
Vu l'ordonnance n°2016-489 du 21 avril 2016 relative à la société du Canal Seine-Nord Europe ;
Vu la délibération n°2021-30 du Conseil départemental en date du 15/02/2021 « Canal Seine-Nord Europe - Convention d'exécution unique entre la société du Canal Seine-Nord Europe et les collectivités territoriales signataires de la convention de financement et de réalisation du Canal Seine Nord Europe du 22 novembre 2019 » ;
Vu la délibération n°2019-537 du Conseil départemental en date du 16/12/2019 « Signature de la convention de financement et de réalisation du Canal Seine-Nord Europe » ;
Vu la délibération n°11 du Conseil départemental en date du 12/12/2016 « Adoption du Protocole de financement et de gouvernance pour la réalisation du Canal Seine-Nord Europe » ;
Vu la délibération n°25 du Conseil départemental en date du 26/09/2016 « Adoption du protocole de financement et de gouvernance pour la réalisation du Canal Seine-Nord Europe » ;
Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;
Vu l'avis de la 1ère commission « Attractivité Départementale et Emploi » rendu lors de sa réunion en date du 07/09/2026 ;
Après en avoir informé la 4ème commission « Équipement et Développement des Territoires » lors de sa réunion en date du 07/09/2026 ;
Après en avoir informé la 5ème commission « Solidarité Territoriale et Partenariats » lors de sa réunion en date du 07/09/2026 ;

Après en avoir délibéré,

DONNE ACTE au Président du Conseil départemental :

Article unique :

De la présentation du rapport d'information, sur la situation de l'établissement public « société du Canal Seine-Nord Europe » et l'avancement de la réalisation du Canal Seine-Nord Europe au 31 décembre 2025, joint en annexe à la présente délibération.

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 77 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrits) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix Absent sans délégation de vote : 1 (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen)

(Adopté)

….....

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 28 septembre 2026

Pour le Président du Conseil départemental,
La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

SOCIÉTÉ
DU CANAL
SEINE-NORD
EUROPE

Délibération n° CS 2026-1-1.1
du conseil de surveillance du 16 avril 2026

Rapport sur la situation de l'établissement et l'avancement de la réalisation du Canal Seine-Nord Europe au 31 décembre 2025 (article 19 du décret 2017-427 modifié)

Exposé des motifs

L'article 19 du décret 2017-427 du 29 mars 2017 modifié par le décret n°2020-228 du 10 mars 2020 prévoit que le directoire présente chaque année au conseil de surveillance un rapport sur la situation de l'établissement public, l'avancement de la réalisation du canal Seine-Nord Europe et l'exécution des autres missions mentionnées à l'article 1er de l'ordonnance n°2016-489 du 21 avril 2016 relative à la Société du Canal Seine-Nord Europe modifiée.

Ce rapport, accompagné des observations du conseil préparé par son président, est adressé avant le 31 mars de chaque année à l'assemblée délibérante de chaque collectivité territoriale représentée au conseil de surveillance, ainsi qu'au préfet de la Région Hauts-de-France. Le premier conseil de surveillance ordinaire de l'année étant programmé au-delà de cette échéance pour des questions d'agenda, le rapport sera transmis dans les plus brefs délais.

Délibération

Le conseil de surveillance de la Société du Canal Seine-Nord Europe,

Vu l'ordonnance n°2016-489 du 21 avril 2016 relative à la Société du Canal Seine-Nord Europe modifiée,

Vu le décret n°2017-427 du 29 mars 2017 relatif à la Société du Canal Seine-Nord Europe modifié, notamment son article 19,

Vu le rapport CS 2026-R-1.1,

adopte la délibération suivante

Article 1er

Le rapport « sur la situation de l'établissement public « Société du Canal Seine-Nord Europe », l'avancement de la réalisation du canal Seine-Nord Europe et l'exécution des autres missions mentionnées à l'article 1er de l'ordonnance du 21 avril 2016 », (référence CS-2025-1-R-1.1) préparé par le directoire a fait l'objet des observations suivantes :

Le Conseil de surveillance prend acte des points de vigilance sur la conduite du projet portés au rapport précité. Ces points de vigilance portent :

- sur la poursuite des évolutions contractuelles avec les maitres d'œuvre rendues nécessaires par l'état d'avancement du projet,
- la nécessité pour 2027 de mettre en place la contribution d'équilibre prévue par l'article 8 de la convention de financement et de réalisation du 22 novembre 2019 (délibération CS2019-5.2.1),

REÇU EN PREFECTURE
le 20/04/2026
Application agréée E-legalite.com
21_RP-059-829535996-20260416-CS2026_2_1_

- le suivi des modalités opérationnelles de mise en œuvre des arrêtés d'autorisation, spécifiquement le suivi des terres excavées,
- la question des modalités de la réglementation des ouvrages hydrauliques,
- la maitrise des aménagements foncier agricole, forestiers et environnementaux (AFAFE).

Ces points de vigilance feront l'objet d'un suivi régulier notamment en comité des engagements et des risques.

Article 2

Le Conseil de surveillance autorise le directoire à transmettre le rapport accompagné de la présente délibération à l'assemblée délibérante de chaque collectivité territoriale représentée au conseil de surveillance, ainsi qu'au préfet de la Région Hauts-de-France.

Article 3

La présente délibération sera transmise au préfet de la Région Hauts-de-France.

Fait le 16 avril 2026

Le président du conseil de surveillance

Xavier BERTRAND

REÇU EN PREFECTURE
le 20/04/2026
Application agréée E-legalite.com
WW21_RP-059-829535996-20260416-CS2026_2_1_

SOCIÉTÉ
DU CANAL
SEINE-NORD
EUROPE

Rapport n° CS 2026-2-R-1.1
du conseil de surveillance du 16 avril 2026

Rapport du Directoire au Conseil de Surveillance
sur la situation de l'établissement et l'avancement de la réalisation du Canal Seine-Nord Europe
au 31 décembre 2025

Article 19 du décret 2017-427 modifié

L'article 19 du décret 2017-427 du 29 mars 2017 modifié prévoit que le directoire présente chaque année au conseil de surveillance un rapport sur :

- La situation de l'établissement public,
- L'avancement de la réalisation du canal Seine-Nord Europe,
- L'exécution des autres missions mentionnées à l'article 1er de l'ordonnance du 21 avril 2016.

L'objet du présent rapport est de répondre à ces dispositions pour l'année 2025. Comme les 8 précédents rapports, il a été fait le choix aussi bien pour la situation de l'établissement que pour l'avancement du projet de structurer chaque sujet en une synthèse des faits marquants de l'année 2025 et une liste des perspectives principales pour 2026. Comme les années précédentes, en ce qui concerne les éléments financiers, ce rapport n'a vocation à compléter ni le budget primitif 2026 délibéré par le conseil de surveillance du 2 décembre 2025, ni l'arrêté des comptes présenté au conseil de surveillance du 16 avril 2026.

La sécurité a été depuis la création de la SCSNE la première priorité, parmi les 4 principes d'action fixés dès 2017 à l'ensemble des acteurs : sécurité, éco performance, partenariat/participation, innovation. Afin d'affirmer cette priorité, chaque réunion des instances à compter de 2023 commence par un « Flash sécurité » présentant un risque et les moyens de prévention mis en œuvre. De même, ce rapport se doit de commencer par les statistiques d'accident et un point d'avancement sur les actions en matière de prévention qui traduisent la mise en œuvre de la Politique Prévention délibérée par le conseil de surveillance en juin 2022.

Concernant les statistiques d'accident des marchés de travaux principaux, le Taux de fréquence était de 3 en 2025 en progrès par rapport à 2024 où il était de 8 et ce malgré une hausse du nombre de chantiers (le taux de fréquence (TF) rapporte le nombre d'accidents du travail avec arrêt au nombre d'heures travaillées, il variait dans le BTP entre 51 et 47 sur la période 2019/2021).

En 2025, concernant la politique prévention, les actions suivantes sont à souligner :

- dans le cadre de la convention de partenariat avec l'OPPBTP délibérée par le conseil de surveillance en décembre 2023, le « Passeport Prévention Canal » s'est développé avec 371 personnes sensibilisées. Pour mémoire, ce Passeport développé avec l'OPPBTP consiste en une sensibilisation d'une demi-journée de tous les salariés du chantier sur les risques des travaux. Cette convention prévoit aussi la mise en œuvre de dispositions innovantes. Dans ce cadre, du 8 au 12 septembre 2025, le système « Stop Collision » a fait l'objet d'une expérimentation sur le chantier de l'écluse de Montmacq (Oise). Ce système consiste à équiper une pelle hydraulique de caméras, radars et système d'asservissement, permettant d'arrêter automatiquement le mouvement de la machine lorsqu'une personne est détectée à moins de 4 mètres. Les heurts engins piéton sont la principale cause d'accidents graves sur les chantiers de travaux publics. Les tests ont été concluants et permettent d'envisager une mise en œuvre industrielle.

- Afin de prévenir le risque pyrotechnique lié à la présence de munitions non explosées de la première guerre mondiale, la SCSNE avec l'appui de la Sécurité Civile (Direction générale Sécurité Civile et gestion des crises) – Groupement d'intervention et de Déminage de Laon, assure une formation préalable au risque pyrotechnique, notamment pour les conducteurs d'engins. 158 personnes ont ainsi été sensibilisées en 2025. De plus, la Sécurité Civile a mis en service son centre opérationnel de traitement des munitions retrouvées sur le chantier, centre situé dans la Somme. Il permet de traiter rapidement l'ensemble des matériels. Ce centre a fait l'objet d'un cofinancement SCSNE/Etat.

Test du système innovant « Stop Collision » - prévention du risque de heurt engin/piéton – SCSNE, DEVELON, OPPBTP – septembre 2025

Concernant l'avancement du chantier, sur le secteur 1 dans l'Oise, les travaux de rescindement sont achevés, avec la mise en service en mars 2025 des premiers ouvrages d'art et la mise en connexion de la nouvelle Oise. Les travaux de l'écluse de Montmacq se sont développés avec la réalisation des plateformes et des premières parois moulées.

Pour les autres secteurs (2 à 6), l'arrêté inter préfectoral d'autorisation environnementale délivré en 9 aout 2024, a permis la réalisation des travaux préparatoires courant 2025 : important chantier de dévoiement de réseau de gaz dans la Somme, réalisation de quais travaux dans le Nord (Aubencheul au Bac) et l'Oise (Noyon)… Les travaux ont aussi débuté avec l'engagement de la réalisation du franchissement de l'autoroute A2 ce qui a nécessité une déviation temporaire.

Sur l'ensemble du projet, les travaux de mesures compensatoires se poursuivent avec près de 20% du total réalisé. La réapparition d'espèces protégées, en particulier le Râle des Genets dans l'Oise, montre l'efficacité et la qualité des travaux menés.

L'année 2025 voit la décroissance des diagnostics archéologiques préalables et la réalisation de nombreuses fouilles où des vestiges ont été potentiellement identifiés suite à ces diagnostics.

Au-delà de l'avancement, le fait marquant de l'année 2025 est le recalage du planning et du coût objectif correspondant à l'intégration des autorisations environnementales de l'ensemble du projet. L'objectif de mise en eau du projet a été recalé à 2032. De manière synthétique ce recalage de l'ordre de 24 mois, correspond à une durée d'instruction allongée de l'ordre de 18 mois, et une réalisation de projet de 6 mois supplémentaires liés également pour partie aux modalités d'application de l'arrêté. Le coût objectif a été recalé à 7350M€. Cette évolution s'explique par la prise en compte de la réalité de l'inflation suite aux crises géopolitiques (+1100M€), aux évolutions normatives survenues depuis 2016 ainsi que la prise en compte de l'arrêté d'autorisation (+700M€) et à la réévaluation de la provision pour risques. L'ensemble de ces éléments ont été présentés au conseil de surveillance en mars pour le planning et en décembre pour la réévaluation du coût.

1. Situation de l'établissement public Société du Canal Seine-Nord Europe

a. Gouvernance de l'établissement

2025 : une année importante en termes d'autorisation de lancement des procédures de consultation

Après une année 2020 marquée par la transformation de la SCSNE au 1er avril 2020 en établissement public local, l'année 2023 constituant la finalisation de la définition du cadre de réalisation du projet via la délibération des dernières politiques cadres, l'année 2025 est marquée par l'autorisation donnée de lancer toutes les consultations des marchés principaux de travaux par le comité des engagements et des risques et la commission des contrats.

- Pour le conseil de surveillance :
    - Au cours de l'année 2025, le conseil de surveillance s'est réuni à 4 reprises, au cours desquelles 24 délibérations (pour 28 en 2024, 38 en 2023, 33 en 2022, 34 en 2021, 54 en 2020, 51 en 2019, 55 en 2018 et 39 en 2017) ont été approuvées. Toutes les réunions ont eu recours à la visioconférence suite à la modification du règlement intérieur (délibération CS2019-3-1.2 du 26 septembre 2019). Un engagement de confidentialité est désormais vérifié pour chaque participant et les règles de déontologie sont vérifiées à chaque conseil suite à la confortation du fonctionnement en 2024.
    - À la demande du président du conseil de surveillance, depuis octobre 2022, chaque réunion est désormais l'occasion d'un sujet de débats. Les sujets abordés en 2025 ont été :
        - Les enjeux de recalage du planning
        - Les enjeux et conditions de réussite de l'Aménagement Foncier Agricole Forestier et Environnemental
        - Sécurité des compagnons : Comment améliorer la sécurité au travail dans les travaux publics ?
        - Le dernier conseil de surveillance est suivi du comité de pilotage de la Démarche Grand Chantier. Il a souligné en 2025, les résultats obtenus de la démarche Grand Chantier, la convergence des dispositifs emploi/formation/insertion, la perspective de suivre des parcours d'emploi sur le long terme.

  Le conseil de surveillance a adopté plusieurs délibérations particulièrement importantes pour l'avancement du projet et la structuration de la SCSNE :
        - La contribution de la SCSNE à la charte pour la circulation et le stationnement des poids lourds dans l'Oise (CS2025-2-2.1)
        - Pour la conduite du projet, le dossier d'opération d'investissement du secteur 4 (CS2025-1-3.2), des mesures compensatoires (CS2025-2-2.1), des rétablissements ferroviaires (CS2025-4-2.1)
        - Pour la démarche des contrats de territoires : adoption du contrat territorial du Santerre Haute Somme (CS2025-2-4.1) et contrat territorial Artois Cambrésis (CS2025-2-4.2)
        - Pour la gestion contractuelle, l'avenant transactionnel au contrat de maitrise d'œuvre du secteur 3 (Délibération CS2025-4-3.2)

- Pour le directoire : Sur l'ensemble de l'année, le directoire s'est réuni formellement à 52 reprises (réunions n° 327 à 376). Outre les décisions portées dans les procès-verbaux, 32 décisions formelles ont été prises, essentiellement des délégations de signature et les révisions des barèmes agricoles. À noter également, la reconduction des membres du comité scientifique et technique et l'évolution de sa composition et de ses règles de fonctionnement.
  Le Président du directoire a pris 16 décisions dans le cadre des compétences conférées au Président par l'article 18 du décret du 29 mars 2017 modifié. Il s'agit essentiellement de délégations de signature et de décisions concernant la rémunération du personnel.

- Pour le comité stratégique (article 4 ordonnance 2016-489 du 21 avril 2016 modifiée) : cette année encore, aucune réunion n'a été nécessaire compte tenu de l'avancement du projet et des multiples réunions de

concertations menées. La SCSNE privilégie en effet des réunions de terrain au plus près des questions des parties prenantes.

- Pour le comité des engagements et des risques (article 11 du décret 2017-427 modifié) :
  - Le comité des engagements et des risques s'est réuni à 9 reprises en 2025, marquant un pic d'activité, liée à l'examen du lancement des principales consultations de marchés de travaux.
  - Le conseil de surveillance a modifié la composition du Comité des engagements et des risques proposant de le compléter par 2 personnes qualifiées. Une première a été désignée en la personne de Geoffroy Caude, président également du Comité Scientifique et technique. Ceci permettra de croiser les avis de ces deux instances.
  - Outre les attributions prévues par le décret (examen du compte financier, des propositions de budgets, le programme d'audit), les sujets suivants ont notamment été examinés :
    - Le lancement de consultations pour 12 marchés de travaux : fouilles de l'écluse de Oisy le Verger, réserve de Louette, Ecluses de Catigny/Alaines/Jonction, TOARC2.1, TOARC2.2, Ecluse de Marquion, TOARC 4.1, TOARC 4.2, aménagements écologiques, fouilles archéologiques, pont canal de l'A29, contournement ouest de Noyon
    - Le lancement de consultations pour appuyer la SCSNE : AMO Foncier, économiste de la construction
    - Le taux d'actualisation révisé suite à la réunion du comité de suivi de la convention de financement et de réalisation
  - Tous les dossiers examinés ont obtenu un avis favorable.

- Pour la commission des contrats (article 10-1 du décret 2017-427 modifié) :
  - La commission des contrats s'est réunie à 7 reprises notamment pour formuler des avis sur la régularité de la procédure de passation de plusieurs marchés structurants : fouille pour la construction de l'écluse de Oisy-le-Verger (S4), quais travaux S2 et marché d'ordonnancement, pilotage, coordination générale (OPC-G). Elle a par ailleurs été informée du lancement des marchés de travaux principaux (montants supérieurs à 80 M€) soumis à l'avis du comité des engagements et des risques.
  - Elle s'est enfin prononcée sur 4 avenants à des contrats en cours d'exécution, notamment sur l'avenant transactionnel au marché de maitrise d'œuvre du S3.
  - Tous les dossiers examinés ont obtenu un avis favorable.
  - La commission a par ailleurs été informée du bilan des marchés passés en 2025 par la SCSNE.
  - L'ensemble des marchés notifiés par la SCSNE est communiqué au conseil de surveillance à chaque réunion.

- Pour la commission des rémunérations (article 33 du décret 2017-427) : au cours de l'année 2024 la commission des rémunérations s'est réunie à 2 reprises :
  - Pour le directoire en application des délibérations CS2020-4-7.1 et CS2020-4-7.2.
  - Pour le recrutement d'un poste de direction compte tenu de la rémunération proposée, le candidat n'ayant finalement pas donné suite à la proposition.

- Décision du directoire permettant d'installer des comités d'experts :
  Suite à l'information faite devant le conseil de surveillance lors de sa séance du 15 mars 2018 (Rapport CS2018-1-R-10b), le directoire a établi 3 comités d'experts permettant de veiller à l'avancement du projet concernant 3 enjeux importants. Après un appel à candidatures, les membres ont été désignés en 2019 pour des mandats de 3 à 6 ans selon les comités. Pour mémoire, ces 3 comités sont :

  - Le comité scientifique et technique, le CST, (décision D2018-07 du 15/5/2018) : ce comité examine des questions d'ordre technique afin de conseiller la SCSNE. Son président a été désigné par la décision D2018-15 du 14/11/2018, en la personne de Geoffroy Caude. Ses membres ont été désignés par la décision D2019-06 du 19/02/19. Courant 2025, l'activité du CST a été notamment d'examiner les livrets techniques du référentiel travaux. Ces livrets encadrent les principales conditions de réalisation techniques du projet (exemple les conditions de réalisation des terrassements) et sont intégrés dans les dossiers de consultation des entreprises. Le CST a également analysé les conditions de réalisation

des remblais sur les vallons de l'Ingon, de la Fontaine aux billes et de la Motte. Les mandats des membres du CST arrivant à expiration en février 2026, un appel à candidatures pour le renouvellement de ce comité a été publié en décembre.

- Le comité stratégique des achats techniques (ou comité technique allotissement) (décision D2018-08 du 15/5/2018) : ce comité qui rassemble experts techniques du CST, représentants des collectivités du conseil de surveillance, représentants de VNF et de l'Etat examine en particulier la stratégie d'allotissement du projet afin d'assurer son adéquation aux orientations stratégiques fixées par le conseil de surveillance. Il se réunit régulièrement avant chaque réunion ordinaire du conseil de surveillance. En 2025, le comité s'est réuni à quatre reprises. Il a donné un avis sur les modifications d'allotissement proposées sur le secteur n°5. Il a examiné le dossier d'opération d'investissement des rétablissements ferroviaires Amiens-Laon et Creil Jeumont et a été informé du rapport annuel du développement durable et de la méthodologie de suivi du bilan carbone.
- L'Observatoire de l'Environnement (décision D2018-09 du 15/5/2018, D2019-02 du 23/1/19) : cet observatoire, qui fait partie des engagements liés à la déclaration d'utilité publique a été redéfini dans son fonctionnement. Son président a été désigné par la décision D2018-16 du 14/11/2018 en la personne de Guy Fradin. Après un appel à candidatures lancé en 2018, la décision du directoire D109-03 du 23/1/19 a désigné ses membres, et l'observatoire a été réinstallé le 1er mars 2019. En 2025, le comité a poursuivi ses travaux sur l'élaboration d'indicateurs de suivi en phase chantier. Le mandat des membres avait été prolongé de 6 mois jusque mi 2025 du fait de la publication de l'arrêté d'autorisation environnementale afin de permettre d'analyser la mise en œuvre de l'autorisation. L'observatoire de l'environnement, dont le rapport annuel est publié sur le site internet de la SCSNE, a également été mis en valeur par une exposition dédiée à la Maison du Canal de Compiègne en novembre 2025. Une après-midi a permis aux membres de l'observatoire de rencontrer le public venu visiter l'exposition.

Les perspectives 2026

Concernant le conseil de surveillance, l'année 2026 verra la finalisation des dossiers d'opération d'investissement avec le secteur 6 (Pont canal de la Somme) et 3. Comme il a été indiqué au dernier conseil de surveillance de 2025, du fait des conditions de confidentialité liées aux procédures de consultation, un conseil de surveillance extraordinaire sera organisé début 2026 pour les dossiers d'opération d'investissement du secteur 6 et la révision du dossier d'opération d'investissement du secteur 1, approuvé en 2020. Comme en 2025, un point de mise en œuvre des différents politiques sera présenté à mi-année afin d'en évaluer l'efficacité. Pour l'organisation de la SCSNE et le suivi du chantier, les conditions de renforcement en phase chantier et d'attractivité seront présentées.

Concernant le comité des engagements et des risques, après une année 2025 intense, l'année 2026 sera une année sur laquelle les méthodes de maitrise de la provision pour risques seront partagées notamment pour les risques transverses (communs à plusieurs secteurs) et de mobilisation de la provision en phase travaux. Les points de vigilance portés dans ce présent rapport continueront à faire l'objet d'une présentation régulière.

La commission des contrats examinera notamment les procédures de passation des marchés du marché du Pont-Canal de la Somme, du TOARC du secteur 1 et de l'écluse de Oisy. En vue de la phase chantier qui s'engage, il sera proposé au conseil de surveillance de renforcer la commission des contrats par une personnalité qualifiée ayant une compétence en contrats publics.

Enfin, les différents comités d'experts continueront à examiner les éléments de projets désormais intégrés dans les dossiers de consultations (livrets techniques du référentiel travaux notamment pour le comité Scientifique et technique). En vue de la phase chantier, l'observatoire de l'environnement et le comité technique allotissement vont évoluer en 2026. D'une part pour l'Observatoire de l'environnement, un nouvel appel à candidature sera organisé, le mandat des membres arrivant à échéance. Concernant le comité technique allotissement, conformément aux délibérations du conseil de surveillance les approuvant, il assure le suivi de la mise en œuvre des politiques Innovation

et Transition énergétique. Suite à la modification de son règlement intérieur en 2024 pour intégrer ces nouvelles missions, sa dénomination ainsi que sa composition seront réinterrogées.

b. Organisation opérationnelle de la SCSNE

Bilan 2025 : la poursuite de la montée en charge, toujours marquée par un marché de l'emploi tendu

- *En ce qui concerne les équipes et les ressources humaines*

La réussite du projet tient d'abord dans la constitution de l'équipe de la SCSNE, ce qui induit recrutements et fidélisation. Au 31/12/2025, la SCSNE compte 106 collaborateurs, soit une progression des effectifs de 11.6% par rapport à l'année précédente. 20 collaborateurs ont rejoint la SCSNE. 9 (9 également pour 2025) personnes l'ont quittée, ce qui montre l'atteinte des objectifs de fidélisation des équipes. Les effectifs au 31/12/2025 se répartissent entre les différents statuts de la façon suivante :

Statut	Nombre de Salariés	Pourcentage
CDI	72	67.92%
Fonctionnaire détaché	22	20.75%
Agent Comptable	1	0.94%
Apprenti	2	1.89%
CDD	2	1.89%
Directoire	3	2.83%
MAD RATP	4	3.77%
Total général	**106**	**100.00%**

La SCSNE a également accueilli 3 stagiaires au cours de l'année 2025.

Les recrutements ont permis de stabiliser l'équipe en charge du foncier et de l'archéologie, de mettre en place un contrôle de gestion rendu nécessaire à la fois par une complexité plus importante de suivi des financements européens et la nécessité d'assurer un suivi des évolutions des coûts secteur par secteur, en particulier en lien avec les autorisations environnementales. De plus, l'équipe en charge de la passation des marchés publics a vu l'arrivée de trois personnes, permettant ainsi de prendre en charge les consultations lancées cette année. Enfin, les équipes en charge de l'environnement ont été renforcées afin de suivre les prescriptions plus nombreuses que prévues de l'arrêté d'autorisation environnementale.

En termes de recrutements, des difficultés perdurent malgré des avancées significatives sur les postes en tension - acheteurs/juristes marchés publics, « *contract management* », chefs de projet techniques - pour lequel des profils expérimentés dans le secteur de la maitrise d'ouvrage sont rares. Le positionnement du site de Compiègne par rapport au bassin d'emploi de la région parisienne qui peut être un frein, cumulé aux niveaux de rémunération offerts par d'autres structures (dont des maitres d'ouvrage) ainsi qu'à un marché de l'emploi tendu plus largement renforcent ces difficultés.
Face à cette situation, des postes ont été ouverts à Lille pour les fonctions achat/contract management/contrôle de gestion, notamment en renfort des équipes présentes sur place, soit la direction de l'environnement et le secteur 4.
La SCSNE s'attache par ailleurs à recruter à des niveaux de salaires homogènes avec ceux des salariés déjà en poste au sein de la SCSNE par souci de cohésion des équipes, ce qui conduit parfois à ne pas retenir certains candidats, bien que

présentant des profils intéressants, au regard de leurs prétentions salariales. Dans ce cadre, la piste de l'externalisation continue d'être étudiée après la conclusion d'un marché pour un AMO achats a été conclu, ce qui constituait une première depuis la création de la SCSNE. Ainsi, un marché de contract management est à l'étude.
De nombreux échanges se poursuivent avec d'autres maitres d'ouvrage pour étudier d'éventuelles opportunités de recrutement. À noter que dans ce cadre, outre la publication effectuée dans les supports de la fonction publique, les offres d'emploi de la SCSNE sont publiées dans des réseaux internes d'autres maitrises d'ouvrage, par exemple de la RATP.

- *En ce qui concerne les moyens opérationnels*

Pour son fonctionnement quotidien, la SCSNE est désormais dans une phase établie. VNF qui avait accompagné la SCSNE en termes logistiques dans ses premières années n'assure que l'appui en termes de Systèmes d'information et l'accompagnement en termes d'immobilier si nécessaire. Cet appui est maintenu dans un principe de mutualisation des moyens avec VNF, mais fera l'objet d'une analyse au cas par cas pour assurer la cybersécurité de la SCSNE.
Pour la conduite du projet, la SCSNE s'appuie notamment sur le contrat d'AMO-COP signé par VNF en avril 2015 et attribué à un groupement d'entreprises mené par Setec. Ce contrat a été restructuré depuis 2017 vers plus d'expertise et l'internalisation à la SCSNE de fonctions récurrentes ou cœurs de métier (concertation en 2019, SIG en 2020, suivi du pilotage des AMO foncier en 2021) au travers d'avenants présentés à la Commission des contrats. En 2022/2023, la gestion des documents et de la qualité a été internalisée au sein de la direction QHSE de la SCSNE.
En 2024, l'appui de l'AMO-COP a en revanche été renforcé pour suivre la consultation du Pont Canal de la Somme et disposer d'expertise technique. Un séminaire avec l'AMO-COP en octobre 2025 a permis de lancer une réflexion sur le rôle de l'AMO en phase chantier.

En termes informatiques, pour le suivi et la gestion du chantier, en plus des outils dédiés déployés en 2023 (la « GED travaux » (Gestion Electronique des Documents) par recours à l'outil « Mezzoteam » et du le suivi des inspections de terrain, une application « Geomobilité » module du Système d'information géographique de la SCSNE, 3 nouveaux outils ont été choisis et sont en cours de déploiement :

- L'outil informatique de traçabilité des terres « Terracanal » basé sur la solution «Altaroad » développé en 2024 avec un test sur l'écluse de Montmacq se déploie dans les marchés, notamment ceux liés aux mesures compensatoires. Cet outil permet de répondre aux exigences de l'arrêté du 21 décembre 2021, et fera du chantier le premier chantier connecté de terrassement.
- Un outil de suivi d'avancement du chantier par satellite en lien avec Airbus et la société Disaitek après une première phase de test concluante, poursuit son développement. Pour mémoire, cet outil doit permettre notamment de répondre aux demandes de l'Europe d'un suivi « physique » du chantier
- Un outil de gestion des procédures de passation et d'exécution des marchés (SIS marché). L'outil est fonctionnel concernant la passation des marchés et est en cours de déploiement pour la partie exécution.

Par ailleurs, le travail mené sur le SI Financer impliquant des développements notamment pour la gestion de la pluri annualité a permis de décider de garder cet outil pour la suite du chantier et de poursuivre ses améliorations.
Pour les outils à destination des parties prenantes, l'outil à destination des maires prévu initialement en 2024 a fait l'objet de développement pour un déploiement en 2026. Il permettra notamment l'envoi de SMS pour les phases importantes d'activité du chantier. Le développement d'un outil de suivi de paiements des indemnités agricoles lancé en 2025 est finalisé et fait l'objet de tests incluant de futurs utilisateurs début 2026.

Pour renforcer la maitrise des coûts et délais du projet, le métier contrôle de gestion développe 2 outils. Un outil de suivi détaillé des coûts par secteur (outil « Vigie »), ainsi qu'un outil probabiliste conjuguant coût et délais (Deltek).

En termes de moyens opérationnels, les travaux de l'extension des locaux du siège réalisée par le propriétaire ont été achevés et l'emménagement a pu se faire en juillet 2025, permettant de rassembler l'ensemble de l'équipe de Compiègne sur un même site. L'accroissement des recrutements a en parallèle nécessité d'installer les équipes de Lille dans des locaux plus grands, au sein du siège du conseil départemental du Nord, emménagement là aussi effectué en 2025.

Enfin, un chantier ambitieux a été le changement d'outil SI RH du fait de l'accroissement de l'équipe. Ce nouveau logiciel déployé fin 2025, permet un suivi des temps plus détaillé. Ceci permettra notamment de répondre à l'Europe qui souhaite désormais un détail mensuel des activités réalisées.

- *L'organisation et la préparation du chantier : des équipes sectorielles renforcées, une réflexion menée par des séminaires poursuivant la démarche « Objectif Chantier »*

L'évolution de l'organisation de la SCSNE en vue du chantier a fait l'objet d'une démarche d'équipe lancée en juillet 2021 : la démarche « Objectif Chantier ». Cette dernière a impliqué tous les salariés de la SCSNE au travers de 15 « GR » groupes de réflexion. L'un des principes est le suivi d'une méthode participative impliquant tous les collaborateurs de la SCSNE. La démarche suivie par le Comité de Direction tout au long de l'année de la SCSNE a abouti le 8 décembre 2022 par un séminaire de l'équipe. Les propositions ont été analysées et les premières ont été mises en œuvre dès 2023.

Dans ce cadre à partir de la fin 2023, la SCSNE s'est dotée d'une organisation matricielle composée en ligne des secteurs du projet et en colonne des métiers (compétences spécifiques). Chaque secteur technique du projet est ainsi composé désormais d'une équipe sectorielle au sein de laquelle chaque métier est représenté (technique, OPC-M, QHSE, foncier, concertation, marché publics, environnement, « *contract management* »). Il a été décidé en 2024 de compléter cette équipe sectorielle par 2 métiers supplémentaires rattachés au président du directoire : la réglementation des ouvrages hydrauliques et le contrôle de gestion/Europe. Le métier ouvrage hydraulique est l'interlocuteur de référence en appui des directeurs de secteur, envers les entités externes en charge des ouvrages hydrauliques. Le métier contrôle de gestion/Europe veille au plus près à l'analyse des coûts et à la remontée des informations rendues nécessaires par le financement européen. Cette création fait suite au constat en 2024 d'une complexité grandissante et de la nécessité d'une analyse de chaque poste des évolutions de coût. De plus, du fait de la hausse des surfaces des mesures compensatoires liée aux évolutions de réglementation, un secteur dédié aux aménagements environnementaux a été créé permettant de suivre la même organisation de pilotage que les secteurs du canal. Ce sont donc sept équipes sectorielles qui mènent le projet technique.

Cette organisation matricielle assure plus de cohérence entre secteurs et permet des économies par la mutualisation d'expertises entre secteurs. Chaque équipe sectorielle se réunit tous les 15 jours en « COPIL sectoriel » pour assurer le pilotage technique et contractuel. Au bout de 2 années de fonctionnement matriciel, il était nécessaire de faire un bilan. Deux séminaires ont permis de valider et d'identifier les points d'amélioration. Le premier tenu en juin 2025 réunissait les équipes techniques des secteurs. Le second à la rentrée réunissait les « métiers », c'est-à-dire les équipes transverses (marchés publics, contrôle de gestion..). Ces deux séminaires ont confirmé l'intérêt de cette organisation. Il a été décidé de renforcer le fonctionnement de l'équipe sectorielle, notamment par des temps sur le terrain, mais aussi des bilatérales « secteur/métiers ».

La démarche Objectif Chantier a aussi souligné la nécessité d'un parcours de formation important pour tout nouvel arrivant mais aussi pour les équipes en place en vue du chantier : le « parcours formation chantier ». Ce parcours organisé en 2024, a été déployé en 2025 pour tous les nouveaux arrivants et commence à être élargi aux collaborateurs déjà en poste afin de renforcer une culture commune du projet. Il s'agit d'une dizaine de modules pour l'essentiel dispensés en interne permettant d'assurer un accueil sécurité, de présenter le fonctionnement de la SCSNE ou le projet, les outils SI, les politiques délibérées par le conseil de surveillance… Le parcours de formation a par ailleurs été enrichi de nouveaux modules.

<u>Les perspectives 2026 : assurer la coordination des procédures de consultation, renforcer les outils de pilotage du chantier</u>

- *En ce qui concerne l'organisation de la SCSNE*

L'organisation de la SCSNE en 2025 s'est adaptée afin de répondre au pic des consultations de 2026, mais aussi à la finalisation de certaines activités comme les diagnostics archéologiques. La priorité donnée au respect du planning a conduit à renforcer ce domaine par le recours à une mission externe d'OPC-G (Ordonnancement planification coordination générale) qui débute début 2026. Cet appui externe veillera aussi à la maitrise des interfaces, qui du fait

de l'allotissement, seront plus nombreuses qu'envisagées lors de l'élaboration du projet en 2016. Les recrutements se poursuivent notamment dans le domaine du « *contract management* », des ouvrages hydrauliques. Dans un contexte marqué par des tensions persistantes sur le marché de l'emploi, une réflexion sera engagée pour étudier d'éventuels partages de compétences avec des maitres d'ouvrages publics.
Le « parcours formation chantier » continuera à se développer en termes de modules, par exemple sur la sécurité des ouvrages hydrauliques et le contract management afin d'assurer les compétences nécessaires au suivi de chantier.
Un renforcement des processus d'achat et des circuits d'information est en cours afin de permettre une coordination efficace des nombreuses procédures de consultation et des phases de négociation des marchés en permettant une capitalisation des retours d'expérience en temps réel.

- *En ce qui concerne les moyens opérationnels et l'innovation*

Concernant les systèmes d'information : la mise en oeuvre des systèmes d'information s'intensifiera (« Terracanal » traçabilité des terres, outils d'information des maires par SMS, paiement des indemnités agricoles, exécution des marchés, GED Travaux...). La révision du schéma directeur des systèmes d'information se poursuivra afin de s'assurer de la complétude, de la sureté des moyens mis en œuvre en matière de cybersécurité. Ce schéma visera aussi à intégrer l'intelligence artificielle que ce soit dans le fonctionnement courant (par exemple pour la réalisation de compte-rendu) que pour l'utilisation dans la future exploitation du canal dans un souci d'économie. Un outil informatique pour assurer la sécurité des visiteurs des chantiers sera déployé. .

Concernant les moyens opérationnels, le renforcement des équipes conduit à envisager une seconde extension des locaux, dans des locaux jouxtant le siège actuel, une nouvelle opportunité ayant émergé fin 2025. Pour les équipes basées à Lille, l'installation effective au Département du Nord pourrait être étendue afin de favoriser l'arrivée de nouveaux collaborateurs, le dynamisme du bassin d'emploi permettant des recrutements de bons profils plus rapidement. Les moyens logistiques nécessaires aux équipes pour le chantier, dont l'intégration dans les bases vie feront l'objet d'éléments particuliers dans les contrats des entreprises travaux. Dans le cadre de la loi LOM, l'extension de la flotte de véhicule conduira au recours de véhicules électriques, qui ne seront plus acquis mais en location pour réduire les frais du fait de la perspective de durée du chantier.

c. Budget – maitrise des coûts

i. ***Bilan 2025 : l'étape importante des autorisations environnementales obtenues permet de réévaluer le coût objectif***

- *En ce qui concerne le financement européen : préparation de la prochaine programmation européenne 2028-2034*

Le financement européenn du projet s'appuie sur le « Mécanisme d'Interconnexion en Europe » (MIE), outil financier permettant de réaliser les « RTE-T » - Réseaux transeuropéens de transport. Le projet du Canal, tronçon central du réseau Seine Escaut bénéficie de la décision d'exécution du 27 juin 2019 relative au réseau Seine Escaut révisée le 10 juillet 2024. Cette décision confirme l'appui de l'Europe dans la durée.
Le prochain cadre financier pluriannuel de l'Union Européenne 2028-2034 est en cours de négociation. Ce cadre aurait pu conduire à une révision profonde du MIE. Pour éviter une telle situation, le président du conseil de surveillance a alerté le président de la République, la France étant la principale bénéficiaire. De plus, une déclaration commune des 4 grands projets européens de décarbonation et de liaison transfrontalière a été signée le 25 juin 2025 à Bruxelles à la Maison de la région Hauts de France. Cette déclaration souligne pour les 4 grandes sociétés de projet TELT (Lyon Turin), BBT (Tunnel du Brenner), Rail Baltica (ligne ferroviaire Estonie, Lituanie, Lettonie), Société du Canal Seine Nord Europe, la nécessité d'un nouveau MIE pour la période 2028-2034 le « MIE 3 ».

JOINT STATEMENT ON
EUROPEAN INFRASTRUCTURE CROSS BORDER
PROJECTS

Rail Baltica (Estonia, Latvia, Lithuania),

Turin–Lyon (Italy–France),

Brenner Base Tunnel (Italy–Austria),

and Canal Seine–Nord Europe (Seine Escaut)

A strong and centrally coordinated EU rail and inland waterway infrastructure budget for cro
border infrastructure

Europe's cross-border transport infrastructure is the backbone of its economic integration, geop
stability, and climate resilience. Major Trans-European Transport Network (TEN-T) cross-
projects: Rail Baltica (linking the Baltic States: Estonia, Latvia, Lithuania, with Poland and in
Finland), the Tunnel Euralpin Lyon-Turin (TELT) between Italy and France, the Brenner Base T
between Italy and Austria, and the new major inland waterway project integrated into the European
border network, the Canal Seine-Nord Europe in Seine Escaut network France/Belgium - are at the
of these efforts.

We call upon the European Commission, the European Parliament, and the Member States to reaffirm their commitment to a unified and well-funded European transport network by ensuring that the next Multiannual Financial Framework (MFF) provides the financial foundation necessary for the completion of these vital projects. Together, let us build a transport network that is future-proof, integrated, and a cornerstone of Europe's long-term integration, resilience, and competitiveness.

Marko Kivila
CEO, RB Rail AS, the joint venture of the Rail Baltica Global Project

Daniel Bursaux
President, Tunnel Euralpin Lyon-Turin (TELT)

Mauro Bufalini
Director General, Tunnel Euralpin Lyon-Turin (TELT)

Martin Gradnitzer
CEO Austria, Brenner Base Tunnel (BBT SE)

Gilberto Cardola
CEO Italy, Brenner Base Tunnel (BBT SE)

Xavier Bertrand
President, Seine–Nord Europe Canal Project

Jérôme Dezobry
Director General, Seine–Nord Europe Canal Project

Déclaration conjointe des projets Transfrontaliers du MIE – 25 Juin 2025 Bruxelles

Le 16 juillet 2025, la Commission Européenne a communiqué sa proposition de budget 2028-2034. Cette proposition prévoit bien un MIE3, avec un budget revalorisé à plus de 51 milliards d'euros. Dans sa communication, elle cite notamment comme projet prioritaire le réseau Seine Escaut et le Canal Seine Nord Europe.

Par ailleurs, l'année 2025 a vu la mise en œuvre des conventions de financement actées dans le cadre du MIE2 (2024-2027), avec notamment le montant d'importantes avances permettant d'assurer la trésorerie de la SCSNE.

- *Des contrôles permanents auquel s'ajoute une enquête de la Cour des comptes et la Chambre régionale des Comptes*

La SCSNE fait l'objet de contrôles permanents par la Commission Européenne, mais aussi d'audit de la Cour des Comptes Européenne dont un s'est déroulé en 2025. Ces contrôles et audits n'ont pas révélé d'irrégularité et permettent d'assurer le versement des subventions prévues.
L'année 2025 a vu également pour la SCSNE le déroulement d'une enquête conjointe de la cour de Comptes et de la Chambre régionale des comptes. Ce type d'enquête est classique à ce stade de projet (la SGP avait ainsi fait l'objet d'une même enquête en 2016). Le rapport d'enquête devrait être publié courant 2026.

- *Un comité de suivi de la convention de financement du 22 novembre 2019 pleinement opérationnel qui a examiné le coût objectif révisé suite aux autorisations environnementales*

L'article 13 de la convention de financement et de réalisation prévoit la mise en place d'un comité de suivi. Le comité se réunit désormais en avril et octobre de chaque année. En 2025, conformément à la convention de financement, le comité a validé début 2025 les hypothèses d'inflation à prendre en compte sur la période pour 2024 et jusqu'à terminaison du projet. Concernant la contribution d'équilibre, dans le cadre fixé par le courrier du ministre des transports de 2023, un groupe de travail technique a été mise en place afin d'examiner les dispositions possibles selon le cadre défini par la convention de financement et de réalisation du 22 novembre 2019. Ce groupe de travail Etat/collectivités a été mis en place en 2024. Il a fourni un rapport d'étape en 2025, qu'il est nécessaire de compléter par des éléments juridiques pour soumettre à l'arbitrage politique.
Pour 2025, l'actualité principale a été pour le comité de suivi, l'examen d'un cout objectif révisé. La réunion d'octobre a permis notamment d'analyser le coût révisé, en particulier lié aux facteurs tels que l'archéologie, l'inflation, les

évolutions normatives, les risques survenus et les arrêtés d'autorisations. Ceci a permis ensuite une présentation au conseil de surveillance lors de sa réunion de décembre.

- *En ce qui concerne le financement de la SCSNE par l'Etat et les collectivités territoriales*

Courant 2020, les collectivités signataires de la convention de financement et de réalisation du 22 novembre 2019 ont demandé à la SCSNE d'étudier le portage d'un emprunt correspondant au montant de leur contribution au projet, tel que l'autorise l'article 7 de la convention. Suite à un sourcing réalisé en septembre 2020 et aux délibérations du conseil de surveillance fin 2020, il a été décidé de mener 2 actions : la levée d'un premier emprunt de 60M€ et la poursuite de contacts avec la BEI en vue d'un second emprunt. Le premier emprunt a été conclu en 2021 permettant des premiers appels de fonds à compter de 2022 si nécessaire. La seconde action a conclu fin 2022, après 18 mois d'instruction, à la signature d'un contrat d'emprunt de 800M€, le contrat le plus important de la BEI en Europe en 2022. Ce contrat couvre ainsi le financement des collectivités du projet. Afin de piloter ce dossier, conformément à la délibération du conseil de surveillance, un comité de suivi spécifique des collectivités territoriales a été mis en place en 2024 pour valider les levées d'emprunt. Un groupe technique des directeurs financiers des collectivités concernées se réunit pour suivre ce dossier. Ce comité s'est réuni pour la première fois le 6 mars 2024, permettant de déterminer le plan de levée de dette pour le compte des collectivités. Il s'est réuni à deux reprises en 2025. Le décalage du planning du projet a induit un décalage des levée de dettes. La SCSNE a été mandatée pour étudier les possibilités d'adaptation de ce plan de levée de dette avec la BEI.
La Région Île-de-France poursuit son financement du projet dans le cadre de la délibération du protocole cadre soumis au conseil de surveillance de mars 2020 de même sur l'Etat qui au travers de l'AFIT France assure sa part de financement. Il a été proposé dans ce cadre pour 2026 de rééquilibrer les financements des collectivités pour respecter la règle d'égalité des appels de financement.

- Évolution de la codification du plan comptable analytique

Le plan comptable analytique a été approuvé par délibération CS2021-4-2.3 lors du conseil de surveillance du 16 décembre 2021. L'annexe à cette délibération présentait à la fois la nouvelle nomenclature et la structure analytiques proposées. Elle prévoyait par ailleurs que les codes exposés pourraient être complétés en cas de nécessité opérationnelle, notamment dans le cadre de l'adoption des opérations d'investissement. Dans ce cadre, un compte rendu annuel de l'évolution de la codification présente au conseil de surveillance pour information lors de la présentation du rapport annuel du directoire.

Les codes analytiques ainsi créés en 2025 sont les suivants :

- TR-MSUBV-A : ce code permettra de retracer les dépenses réalisées dans le cadre de la convention relative à la mise en œuvre du fonds de maintien du potentiel économique agricole (CS 2024-3-3.1)
- Suite à l'approbation du DOI des mesures compensatoires hors DUP (CS2025-2-3.1), il a été décidé de regrouper les dépenses pour les secteurs 2 à 6 en matière d'environnement sous le code TR-O12. Il a donc été créé les codes TR-OI2-EENVI-A, TR-OI2-TENVI-A et TR-OI2-PROVI-A, en lieu et place des codes suivants :

Poste budgétaire	Code analytique				
	Secteur	Opération d'investissement	Catégorie	Nature	Mission
Etudes environnementales hors DUP	S2	OI2	E	ENVI	A, B, C ou D
Travaux environnementaux hors DUP	S2	OI2	T	ENVI	A, B, C ou D
Provisions	S2	OI2		PROVI	A, B, C ou D
Etudes environnementales hors DUP	S3	OI2	E	ENVI	A, B, C ou D
Travaux environnementaux hors DUP	S3	OI2	T	ENVI	A, B, C ou D
Provisions	S3	OI2		PROVI	A, B, C ou D
Etudes environnementales hors DUP	S4	OI2	E	ENVI	A, B, C ou D
Travaux environnementaux hors DUP	S4	OI2	T	ENVI	A, B, C ou D
Provisions	S4	OI2		PROVI	A, B, C ou D

ii. Points de vigilance sur la maitrise des coûts et la conduite du projet

Pour la première fois en 2023, le rapport annuel partageait 4 points de vigilance pour l'avancement et la maitrise des coûts du projet. Un point de vigilance avait été ajouté en 2024. Ces 5 points qui font l'objet de plan d'action et d'un suivi dédié restent des points à suivre tout particulièrement et sont actualisés dans le cadre du présent rapport.

Les relations avec les groupements de maitrise d'œuvre

La conduite des études via les contrats de maitrise d'œuvre montre une tendance réclamatoire accrue, tendance constatée par tous les maitres d'ouvrage de projets d'infrastructure (SGP, SNCF Réseau notamment). Cette situation se traduit par des demandes de rémunérations complémentaires nombreuses et des relations contractuelles compliquées (défaut de qualité de certains livrables, retards…). Depuis le début du projet, face à ces demandes, la SCSNE a choisi de mener une analyse juridique et technique rigoureuse de chacun des motifs de réclamation, conduisant à des négociations longues, conclues par des avenants ou des protocoles transactionnels présentés au conseil de surveillance. Dans ces négociations la SCSNE a visé principalement 3 objectifs : assurer une conception robuste, formaliser précisément l'organisation en phase consultation/chantier notamment pour la question relative à la réglementation des ouvrages hydrauliques, refonder une relation partenariale et équilibrée en vue de la phase chantier, dans le cadre d'une « négociation globale » liant tous les sujets.

Dans certains cas, en l'absence d'accord, la SCSNE et le maitre d'œuvre se sont accordés pour soumettre le dossier au Comité consultatif de règlement amiable des différends interrégional (CCIRA). Deux décisions ont été rendues fin 2022 et l'autre en 2023 toutes deux en faveur de la SCSNE. Cette procédure conduit néanmoins à rallonger les délais du projet.

Pour 2025 : Sur l'ensemble de ce sujet, la situation par secteur est la suivante :

- Sur le secteur 1, du fait d'un allongement important des délais de réalisation, et d'une complexité accrue liée aux autorisations, les relations avec le groupement de maitrise d'œuvre ont été particulièrement dégradées à compter de 2021/2022, mettant en risque le respect du planning et la réponse aux questions posées par la conception. Engagée fin 2023, les années 2024 et 2025 ont été consacrées à permettre une reconfiguration du contrat pour assurer que le chantier dispose d'un suivi rigoureux. De nombreux ateliers ont été menés afin d'amener le groupement à apporter l'ensemble des justifications demandées et à construire une organisation sécurisée pour le suivi du principal chantier du secteur, celui du marché de TOARC, qui sera notifié au T2 2026. Des travaux juridiques approfondis ont en parallèle été menés pour déterminer le véhicule juridique adéquat. En fin d'année 2025, un accord financier et organisationnel a été trouvé ; cet accord se concrétisera courant 2026. L'avancée des discussions a d'ores et déjà permis la mise en œuvre de moyens supplémentaires par le groupement.
- Sur les secteurs 2, 4 et 5, les négociations de l'année 2024 avec les groupements ONE ont permis de redéfinir une base de travail, et de réengager la production en phase nominale, suite aux avenants transactionnels présentés au conseil de surveillance. Les négociations se poursuivent afin d'intégrer les précisions apportées par l'administration sur les modalités d'application de la réglementation des ouvrages hydrauliques dans les étapes de chantier ainsi que les conséquences de l'arrêté d'autorisation environnemental, en vue d'un accord en 2026.
- Sur le secteur 3, les négociations se poursuivent pour assurer un renforcement des équipes, et là encore, traduire l'impact modalités d'application de la réglementation des ouvrages hydrauliques dans les étapes de chantier ainsi que les conséquences de l'arrêté d'autorisation environnemental.

En conclusion, l'année 2025 a permis d'améliorer les relations avec les MOE et de confirmer la reprise d'une trajectoire nominale de production et de suivi, sauf sur le secteur 3 où les moyens sont encore insuffisants.

Pour 2026 : Ces actions n'étant pas finalisées, ce point de vigilance demeure en 2026.

L'inflation et le coût des matières premières : la nécessité de mettre en place l'emprunt de bouclage

Pour 2025 : Comme tous les maitres d'ouvrage, la SCSNE est confrontée sur les chantiers à une hausse du coût des matières premières. En lien avec le comité de suivi de la convention de financement, et le comité des engagements et des risques, chaque marché fait l'objet d'une analyse détaillée du choix des indices de révision. Mais il est observé que ce mécanisme de révision ne correspond pas exactement aux hausses des coûts en faveur ou en défaveur de l'entreprise. Face à cette situation, les entreprises pourraient avoir tendance à couvrir ce risque de non-correspondance entre les indices choisis et la réalité, par des offres financières intégrant une marge de couverture du risque. Pour mémoire, l'article 8 de la convention de financement et de réalisation du 22 novembre 2019, prévoit que l'emprunt de

bouclage couvre l'ensemble des coûts induits par une actualisation supérieure à l'hypothèse de référence prise pour la convention fixée à un taux d'actualisation de 1,5%. Le travail engagé au comité de suivi vise à quantifier le montant du coût induit par l'inflation constatée. Ce travail a abouti à une première étape en 2025 avec la révision du coût objectif. L'hypothèse d'inflation a été réactualisée à 2,5% en moyenne. Il s'agit de la principale cause d'évolution du coût.

	2019 **Convention de financement**	**2025** **Actualisation**
Stade d'avancement	*Études préliminaires de 2015 validées en 2016* *Avant autorisation*	*Après autorisations environnementales (2021/2024)* *Avant autorisations barrages*
Coût $€_{2016}$ constants*	4 524 M €	5 466 M € (soit +20%)
Coût € courants*	**5 118 M €**	**7 347 M €**
Hypothèse Inflation	1,5 %	2,5 % en moyenne
Ouverture	2028	2032

Tableau comparatif entre 2019 et 2025

Pour 2026 : L'emprunt de bouclage étant le moyen de financement prévu par la convention de financement et de réalisation du 22/11/2019, ce point de vigilance sera donc élargi en 2026 par la mise en place des dispositions nécessaires à la mise en place de cet emprunt. En effet, non seulement cet emprunt couvre l'inflation, mais il doit aussi permettre d'assurer les engagements financiers des marchés qui seront notifiés en 2027. Dans ces conditions, il devient impérieux qu'une conférence du financement se réunisse pour arbitrer les dispositions adéquates, sur la base notamment du groupe de travail mis en place suite au courrier du ministre des transports de 2023 sur ce sujet, groupe évoqué ci-avant. Par ailleurs, la nouvelle crise géopolitique engagé début 2026, devrait peser fortement sur l'inflation et donc le coût du projet. Ceci devra être pris en compte une fois la situation stabilisée.

<u>La réglementation relative aux ouvrages hydrauliques</u>

Pour 2025 : Le Canal Seine Nord Europe est considéré par la réglementation relative à la sécurité des ouvrages hydrauliques comme une succession de barrages (arrêté technique barrage de 2018 dit « ATB »). L'analyse des biefs en barrages a ainsi conduit à l'identification de 14 barrages, dont 5 de classe A (la plus haute classe parmi les classes A/B/C). Il s'agit des premiers barrages construits depuis plus de 15 ans, premiers barrages dont le processus d'autorisation est « embarqué » dans le processus d'instruction de l'autorisation environnementale. Le caractère inédit pour le secteur du transport fluvial de ces premières instructions induit à la fois des risques de délais et de coût. Elles ont notamment conduit à une reprise de conception des études de maitrise d'œuvre du fait des demandes des services instructeurs. De plus, le coût du projet fixé dans la convention de financement et de réalisation du 22 novembre 2019 s'appuie sur la réglementation fixée au 1er janvier 2016. L'année 2024 a permis de conclure sur les grands principes de conception, en particulier les grands remblais.

L'année 2025 a permis de voir aboutir des sujets importants, dont les modalités d'organisation respectives des groupements de maitrise d'œuvre et des organismes agréés au titre de cette réglementation. La mise en œuvre de ces dispositions induisent des évolutions d'organisation qui s'inscrivent dans la négociation globale menée avec les groupements de maitrise d'œuvre évoquée ci-avant. L'ensemble de ces sujets conduira à une hausse des coûts du projet à la fois en raison d'évolution par rapport au cadre fixé en 2016, mais aussi du fait de spécificité mal appréhendées par les entreprises, l'évolution de la hausse pourra être finalisée une fois le cadre d'application détaillé validé. Le coût objectif réévalué en 2025 a tenu comptes de ces éléments.

Pour 2026 : Les étapes encore à venir prévues par cette réglementation, les arrêtés d'autorisation, et les négociations des maitres d'œuvre nécessitent de maintenir ce point de vigilance en 2026. En effet, la mise en œuvre de cette réglementation a des incidences en termes de cout mais aussi de délai, puisque le recueil des avis du CTPBOH (Comité Technique Permament des barrages et ouvrages hydrauliques) est une contrainte à concilier dans le planning de consultation de certains marchés.

<u>L'application de l'arrêté d'autorisation environnementale du secteur 1 et des secteurs 2 à 6</u>

L'application des arrêtés induisent des difficultés tant en termes de coût, de conduite du projet et de planning, par rapport au projet de référence défini en 2016, transmis par VNF à la SCSNE.

L'engagement des travaux importants du rescindement de l'Oise révèle des difficultés d'application de l'arrêté d'autorisation environnementale du 9 avril 2021. En effet, cet arrêté se base sur des études de niveau AVP, ce qui

correspond à la pratique classique permettant de rendre compatibles délais d'instruction et délais de réalisation du projet. Or, les études de projet et d'exécution conduisent à des modifications du projet pour des facilités de réalisation, ou de sécurité. Ces modifications conduisent à interroger les impacts environnementaux et définir le caractère substantiel, notable de la modification. Cette analyse a conduit à un ajournement partiel du chantier sur la partie de dévoiement de la rivière Oise qui a fait l'objet d'un protocole d'indemnisation validé par le conseil de surveillance en 2024.
La rédaction de l'arrêté pose de plus des questions d'interprétation (par exemple entre les données portées dans les articles ou les annexes). Afin de répondre à ces contraintes, un « PAC PRO » (porté à connaissance des modifications liées aux études de projet) a été réalisé courant 2023 et transmis début janvier 2024 aux services instructeurs. Ce PAC PRO montre que les évolutions du projet n'ont pas augmenté de manière globale les impacts environnementaux. L'instruction de ce document a permis d'obtenir un arrêté modificatif en mai 2025.

Depuis 2025, ce point d'attention a été élargi aux prescriptions de l'arrêté d'autorisation environnementale des secteurs 2 à 6 publié en aout 2024. En effet, cet arrêté de 200 pages comporte de nombreuses prescriptions qui conduisent à des délais supplémentaires, mais aussi à des contraintes de réalisation du projet. En 2025, dans la conduite du projet, pour éviter les difficultés rencontrées sur le secteur 1, à la demande du président du conseil de surveillance, une notice d'application et d'interprétation a été finalisée en avril 2025 afin d'assurer sur les 4 départements que l'arrêté concerne, une mise en œuvre efficiente. Enfin, le directoire a rappelé la question des moyens disponibles dans les services instructeurs pour répondre au caractère hors norme du projet et aux documents à transmettre (il est estimé à ce stade supérieur à un millier sur la durée du chantier).
Ce suivi administratif peut également amener les entreprises à provisionner des risques. Pour prévenir ce risque, une communication précise des moyens mis en œuvre pour rendre le plus efficient possible la mise en œuvre des arrêtés a été faite au travers des « rencontres régionales canal entreprises » du 25 juin 2025 et de la conclusion de l'action de sourcing avec la FNTP et la FRTP initiée en 2023. Néanmoins les entreprises ont alerté sur la grande complexité des arrêtés d'autorisation et des moyens nécessaires à la mise en œuvre ayant des impacts coûts et délais.

Pour 2026, ce point de vigilance demeure mais en l'adaptant du fait des nombreux résultats acquis. Il s'agira de poursuivre les explications auprès des entreprises des modalités d'application. La notice d'application devra faire l'objet de révision pour éviter toute surinterprétation notamment dans le domaine de la réglementation relative aux terres excavées.

<u>En 2024, un point de vigilance complémentaire a été ajouté sur le coût des rétablissements ferroviaires et plus largement des dévoiements de réseaux</u>
En 2024, les discussions avec SNCF Réseau ont permis de réduire les coûts projetés des rétablissements ferroviaires des lignes Creil/Jeumont et Amiens/Laon entre les phases d'avant-projet et la phase projet. Cependant, ils restent supérieurs à la convention de financement alors que la SCSNE a souhaité des optimisations en vue d'économies (notamment reprise des principes de l'ouvrage de la ligne Creil Jeumont par une solution plus économique). Aussi, un audit des coûts a été réalisé en 2025 pour voir les marges d'économies possibles. Il a été notamment noté que SNCF Réseau prenait une part de provision pour risques plus importante que d'autres projets. La convention de financement des travaux réalisés par SNCF Réseau a donc prévu que la SCSNE soit informée au préalable de toute nécessité de mobilisation de la provision pour risques. La réévaluation des coûts des rétablissements ferroviaires a par ailleurs été intégrée au coût objectif révisé en 2025. Les autorisations environnementales pour les deux rétablissements ferroviaires ont été obtenues également fin 2025.
Concernant les autres réseaux, il apparait que les rétablissements autoroutiers et les actions menées en 2024 avec la SANEF ont permis de maitriser ce sujet.
En conclusion, ce point de vigilance peut être soldé pour 2026 puisque tous les sujets ont été analysés et expliqués.

<u>En 2025, un point de vigilance complémentaire a été ajouté : la maitrise des coûts des aménagements fonciers.</u>
L'essentiel de la maitrise du foncier nécessaire au projet se fait via un aménagement foncier agricole forestier et environnemental (AFAFE) qui permettra à la fois plus de productivité par la recomposition du parcellaire, mais aussi un aménagement agricole plus respectueux de l'environnement notamment par la réalisation de travaux connexes (par exemple par plantation de haies). De par la loi, ce sont les conseils départementaux qui sont maitres d'ouvrage des

AFAFE. Ce travail est rendu difficile par des évolutions tardives des besoins d'emprises définitives liées soit à la finalisation de points détaillés de conception, soit aux arrêtés d'autorisation.
Il s'agit de renforcer tant en termes de maitrise du planning, que de coût l'ensemble des AFAFE mais aussi d'acceptation par la profession agricole. Les COPIL actuels ont été renforcés et un comité de coordination interdépartementale avec la SCSNE a été mis en place. Un rappel de la nécessaire maitrise du budget a été transmis à chaque conseil départemental fin 2025 pour analyse.
Pour 2026, ce point de vigilance demeure. Il s'agit de maitriser le budget des travaux connexes, et la préparation des enquêtes publiques. Le département de la Somme du fait de l'importance du périmètre de l'AFAFE, est particulièrement concerné.

Perspectives 2026 : cadre pluriannuel financier européen, définition des modalités de remboursement de l'emprunt de bouclage, notification des marchés principaux, coordination des procédures

- *En ce qui concerne le financement européen*

Dans un contexte incertain, les négociations entre Etats membres sur la cadre pluriannuel de financement se poursuivront en 2026, sur la base de la proposition de la Commission Européenne faite en 2025. Il sera nécessaire que l'ensemble des partenaires soient vigilants pour assurer que cette proposition de la Commission soit retenue par les Etats membres.
Concernant les conventions de financement en cours, il s'agira d'assurer le taux d'exécution optimal, tenant compte de la réalité des coûts du projet et de son planning effectif de réalisation.

- *L'année des consultations des principaux marchés de travaux et de la notification de marchés importants*

L'année 2026 sera tout d'abord l'année de la notification de 3 marchés travaux parmi les plus importants du projet : le pont canal de la somme (ouvrage emblématique du projet), le TOARC du secteur 1 (terrassement complexe sous eau) et Ecluse de Oisy (l'une des plus importante avec une hauteur de chute de 25m). Il s'agira donc de réussir la notification de ces marchés, tant en termes opérationnels, concertation que mise en œuvre des politiques du projet délibérées par le conseil de surveillance.
L'année 2026 est aussi l'année qui verra le pic en nombres de consultations de marchés principaux. Il s'agira dans ce cadre d'assurer les conditions d'une réponse optimale des entreprises. Ceci pourrait conduite à des ajustements de planning, du fait des difficultés des entreprises de répondre. Il s'agira aussi d'assurer une réponse au prix adapté, c'est pourquoi la SCSNE renouvellera le marché d'économiste de la construction.

- *En ce qui concerne les recettes de financement et le comité de suivi*

Le groupe de travail issu du comité de suivi de la convention de financement, sur la recette permettant de mettre en place l'emprunt de bouclage, devra rendre ses conclusions pour arbitrage par une conférence des financements à réunir en 2026.
Concernant le suivi du coût, le comité de suivi, après l'archéologie, examinera particulièrement la question des indices d'actualisation adaptés au projet, ainsi que le coût du secteur 1.
Pour les recettes de financement, le comité de suivi spécifique des collectivités poursuivra son travail pour des adaptations liées à la fois au contexte actuel particulier des collectivités et des finances publiques locales et nationales, mais aussi du recalage du planning qui reporte les besoins importants de tirage des emprunts.

<u>En conclusion pour 2026,</u> les points de vigilance en matière de coût, s'inscrivant dans cette phase de consultations mais aussi de travaux de plus en plus importants :

- Modalités d'application de la réglementation relative aux ouvrages hydrauliques
- Relations avec les groupements de maitrise d'œuvre
- Renforcement de l'interprétation des modalités des arrêtés d'autorisation
- Arbitrage par la confrénce des financements des modalités de montage de l'emprunt de bouclage
- Maitrise des procédures AFAFE.

2. Avancement de la réalisation du Canal Seine-Nord Europe

La situation d'avancement à fin 2025

L'année 2025 est marquée sur le secteur n°1 par la gestion de la suspicion de réapparition d'une espèce protégée de moule d'eau douce et le démarrage en fin d'année de la construction du sas de l'écluse de Montmacq. Sur les secteurs n°2 à 6, les travaux préparatoires se sont intensifiés avec notamment des rétablissements de conduite de gaz à Nesle sous la maîtrise d'ouvrage de Natran, le démarrage de la construction d'un viaduc sur l'A2 et la réalisation de quais travaux à Noyon et Aubencheul-au-Bac. L'extension du chantier sur l'ensemble du linéaire, ouverte par l'arrêté d'autorisation environnementale en 2024, s'est donc concrétisée et va se développer dans les prochaines années avec l'engagement des travaux principaux.

a. Pour le secteur 1 : ouverture à la circulation des rétablissements routiers, démarrage de la construction de l'écluse et poursuite de la consultation du marché principal de terrassement

La RD66 et la RD40bis ont été ouvertes à la circulation en mars et mai, de nombreux riverains ont participé à la mise en service. Tandis que le déversoir de Montmacq était en cours de réalisation, des inventaires subaquatiques ont révélé la présence d'un mollusque susceptible d'être inscrit sur la liste des espèces protégées. Des prélèvements ADN sur un échantillon de ces moules d'eau douces a permis de confirmer qu'il s'agissait d'une mulette des peintres, espèce qui n'est pas inscrite sur la liste des espèces protégées.

Le site de la plateforme de l'écluse de Montmacq a été aménagé à partir de l'été 2025. La réalisation du sas de l'écluse a commencé en fin d'année avec la construction des parois moulées permettant de mettre hors d'eau la fouille du sas de l'écluse.

Concernant les autorisations, un arrêté modificatif d'autorisation, tenant compte des évolutions techniques au stade projet a été publié en mai 2025. L'arrêté relatif à la sécurité des ouvrages hydrauliques sur le secteur 1 a également été publié après plus de 5 ans d'instruction.

Concernant la phase « ACT » de lancement des consultations des marchés de travaux, la dernière consultation du secteur 1 porte sur le marché de Terrassement Ouvrage d'Art Rétablissement des Communications (TOARC). Les offres finales ont été reçues le 31 octobre 2025 en vue d'une attribution de ce marché au tout début de 2ème trimestre de l'année 2026. Il s'agit du dernier marché de travaux principal du secteur n°1 : il portera sur le creusement du chenal du canal.

Une analyse détaillée des évolutions de coût du secteur 1 depuis les études AVP a été faite pour présentation en 2026 au conseil de surveillance.

b. Pour le secteur 2 à 6 : une montée en puissance du lancement des consultations

Concernant l'avancement des études et consultations

Sur les secteurs 2 à 5, toutes les consultations des marchés de travaux principaux ont été lancées : écluses de Marquion, Catigny/Allaines, TOARC des secteurs 2,3 et 4, barrage de Louette.

Des travaux préparatoires se sont développés sur l'ensemble du parcours du canal : déviation des canalisations de gaz à Nesle, construction du viaduc sur l'A2, construction de quais travaux à Noyon et Aubencheul-au-Bac, déviation de la ligne HT à Marquion...

Concernant le Pont Canal de la Somme, le dialogue compétitif lancé en 2023 du marché de Conception/Réalisation a été clôturé en mars. Les offres finales ont été reçues en juillet en vue d'une attribution au premier trimestre 2026.

Concernant les autorisations

Afin de renforcer l'efficacité de mise en œuvre de l'autorisation environnementale du 9 aout 2024 , les préfets ont validé en avril 2025, une première version d'une note d'application de l'arrêté. Cette note vise à stabiliser les interprétations, mais aussi à définir les moyens opérationnels pratiques de mise en œuvre. Ainsi, un outil collaboratif partagé a été développé pour transmettre en toute sécurité les milliers de documents prévus par l'arrêté. Cette note d'application fera l'objet de mise à jour régulière.

Sur le plan technique, deux avis favorables du CTPBOH ont été reçus, l'un sur un dossier portant sur les sujets transverses à l'ensemble des barrages « dossier chapeau », l'autre sur le barrage de Louette. L'avis sur le dossier « chapeau » donne une assise technique à la conception de l'ensemble des barrages.

Les autorisations environnementales concernant les deux rétablissements ferroviaires sur les lignes Creil-Jeumont et Amiens-Laon ont été obtenues. Ceci permet à SNCF Réseau d'engager les travaux de ces rétablissements en 2026.

Concernant le cadre réglementaire applicable au projet

L'acquis principal de 2025 est l'accord du préfet de Région sur l'organisation proposée par la SCSNE pour l'application de l'article R214-120 du code de l'environnement relatif à la « maîtrise d'œuvre unique ». Il s'agit désormais d'intégrer contractuellement ces dispositions qui prévoient de manière synthétique un double contrôle d'exécutuon des travaux des éléments liés aux ouvrages hydrauliques : par le maitre d'œuvre et par l'organisme agréé au titre de la sécurité des ouvrages hydrauliques. Il s'agit en effet du premier cas d'application de cette réglementation des ouvrages hydrauliques à une infrastructure linéaire.

Par ailleurs, pour mémoire, l'année 2021 avait vu l'aboutissement de nombreux échanges avec l'administration centrale sur le statut des terres excavées par l'arrêté du 21 décembre 2021 qui permet de faire sortir du statut de déchet des déblais de terres naturelles excavées et gérées au sein d'un grand projet d'aménagement ou d'infrastructure, en s'appuyant sur des opérations de contrôle.

Concernant le planning du projet

Le recalage du planning à 2032 a été présenté lors du précédent rapport annuel. Comme il avait été proposé, ce planning recalé à 2032 a fait l'objet de plusieurs réunions de présentations et d'échanges, en particulier : Alliance Seine Escaut pour les chargeurs et le 25 mars 2025 à Lille lors des rencontres régionales « Canal entreprises » visant les entreprises qui seront potentiellement impliquées sur le chantier. Ce calendrier a également été partagé avec la Commission Européenne.

c. Le suivi de la mise en œuvre des politiques délibérées par le conseil de surveillance

Le conseil de surveillance a notamment adopté :

- Le schéma de gestion des déblais et des approvisionnements (CS 2019-5-5) en décembre 2019
- La politique prévention (CS 2022-1.1) en juin 2022.
- Les politiques achat en décembre 2020 (CS 2020-4-6) / politique de gestion contractuelle en juin 2023 (CS 2023-2-2.2)
- La politique innovation (CS2023-2-2.1) en juin 2023
- La politique de transition énergétique de la société (CS 2023-4-3.1) en décembre 2023.

Ce rapport annuel consacre depuis 2024 un point général de mise en œuvre de ces principales politiques cadre.

Le référentiel travaux en cours de finalisation (cf. ci-dessous point sur la politique achat) inclut des clauses permettant de mettre en œuvre les politiques délibérées par le conseil de surveillance. Ce sont ces clauses qui sont l'outil principal de mise en œuvre des objectifs fixés par le conseil de surveillance.

Le présent paragraphe fait un point plus détaillé sur les politiques « techniques » qui encadrent le projet, ainsi que la politique achat ou liées à la Démarche Grand Chantier (détail dans la partie 3 de ce rapport) :

- Le schéma de gestion des déblais et des approvisionnements :

Ce schéma prévoit notamment l'incitation au report modal pour le chantier, la réutilisation des terres excavées par la remise en culture des dépôts définitifs, ou la traçabilité des terres. L'ensemble de ces dispositions sont intégrés dans le référentiel travaux :

- Remise d'un schéma d'organisation de la logistique à remettre en phase consultation,
- Réalisation des quais travaux pour le report modal en phase chantier,
- Mise en œuvre du guide « Technosolution » pour la remise en culture des dépôts,
- Utilisation de l'outil « terracanal » pour la traçabilité des terres,
- Mise à disposition des filières de réemploi identifiés au travers d'un partenariat avec la société Neo Eco.

- La politique prévention :

En 2025, la SCSNE a consolidé sa politique prévention autour de quatre axes : sécurité des chantiers, écoperformance, partenariats et innovation. Le cadre contractuel a été renforcé avec l'évolution du Schéma Directeur de la Prévention et la mise à jour du CCAP intégrant des exigences sécurité plus strictes. Les publics sensibles, notamment les intérimaires, ont été accompagnés via les CISSCT et le Passeport Prévention Canal (PPC),. Les actions de sensibilisation thématiques — risque chimique, pyrotechnie, visites sécurité — ont été largement diffusées. La culture d'exemplarité interne s'est renforcée via des formations obligatoires, 52 flashs sécurité et la mise à jour des procédures de gestion de crise.

L'écoperformance s'est traduite par une meilleure insertion du chantier dans les territoires, le suivi mensuel du bruit et de l'environnement et la consolidation du reporting sécurité. Trois accidents ont fait l'objet d'analyses approfondies avec les acteurs concernés. Les partenariats se sont intensifiés, notamment avec la DREETS, la FNTP, l'OPPBTP et les services de secours, incluant l'ouverture d'un centre de dépollution pyrotechnique. L'innovation a été significative : plateforme documentaire DREETS, SIG chantier, drones, tests de la pelle E-Stop anti-collision et développement BIM.

Enfin, la SCSNE a avancé sur la sécurisation des ouvrages hydrauliques, en intégrant la nouvelle réglementation SOH et en structurant les dispositifs de coordination avec la gendarmerie et la sécurité civile.

- La politique Transition énergétique :

En 2025, la politique de transition énergétique du Canal Seine-Nord Europe est entrée dans une phase opérationnelle avec son intégration dans les Dossiers de Consultation des Entreprises. Le plan d'actions consolidé regroupe 3 ambitions, 13 objectifs et 32 actions, désormais traduites dans les prescriptions contractuelles : matériaux bas carbone, écoconception et suivi des déchets. Les échanges avec les maîtrises d'œuvre ont permis d'intégrer environ deux tiers des actions dans les DCE et de définir une trentaine d'indicateurs pour suivre la performance en phase chantier. La collaboration avec VNF s'est intensifiée sur les besoins énergétiques, l'optimisation hydraulique et le potentiel d'énergies renouvelables.

Le suivi du bilan carbone progresse : la méthodologie de suivi chantier a été testée sur le marché de rescindement de l'Oise. Des exigences de reporting mensuel des émissions sont désormais intégrées à l'ensemble des marchés. Concernant la résilience climatique, la validation de l'autorisation environnementale en 2024 confirme la robustesse du schéma d'alimentation en eau, tandis que de nouvelles simulations hydrologiques fondées sur Explore 2 sont prévues

en 2026. Les études de dangers (SOH) garantissent une conception sécurisée des ouvrages face à des événements extrêmes jusqu'à des périodes de retour de 10 000 ans.

Enfin, le Canal se positionne comme catalyseur de projets énergétiques : études photovoltaïques, géothermie, pompes à chaleur et STEP ont été transmises à l'État. Une nouvelle étude obligatoire sur le potentiel ENR devra être rendue en 2026. L'année 2026 poursuivra l'intégration contractuelle, le déploiement d'outils de suivi automatisés et l'approfondissement des études de résilience et des perspectives de production d'énergie renouvelable.

- La politique innovation :

En 2025, la politique innovation de la SCSNE a poursuivi trois ambitions : un chantier plus responsable et sécurisé, un chantier connecté et communicant, et une infrastructure durable et contributive à la transition écologique. La valorisation des terres et sédiments a constitué un axe majeur, avec une large campagne d'échantillonnage, la production de prototypes d'éco-matériaux et le lancement d'un Appel à Manifestation d'Intérêt pour identifier les partenaires industriels. Une étude nationale innovante a été engagée pour mesurer précisément le bilan carbone de la chaux dans les traitements de sols, en partenariat avec FNTP, CEREMA, IMT Nord Europe et l'Université Gustave Eiffel.

La SCSNE a également expérimenté la surveillance des sols et infrastructures par radar satellite Sentinel-1, démontrant l'intérêt des technologies InSAR pour détecter des mouvements millimétriques du terrain. Sur la sécurité, l'expérimentation du dispositif anti-collision E-Stop sur une pelle Develon a permis de tester une technologie IA dédiée à la prévention des chocs engins-piétons. L'innovation a aussi été intégrée dans les critères d'achat des marchés, encourageant solutions bas carbone, matériaux recyclés et propositions alternatives.

Les nouvelles technologies ont fortement progressé, notamment avec l'outil interne de monitoring satellitaire (DINAMIS), qui a permis de suivre les terrassements avec une précision de l'ordre de 10 %. De nouveaux usages, comme la détection d'espèces invasives, sont en cours de développement.

Enfin, les perspectives 2026 annoncent la sélection des lauréats de l'AMI, la finalisation de l'étude chaux-carbone, l'amélioration du suivi satellite, et le déploiement de jumeaux numériques et d'une plateforme BIM pour optimiser pilotage, maintenance et anticipation des risques.

- Politique Achats

En 2025, la politique achat de la SCSNE a poursuivi sa structuration autour de ses huit lignes directrices et dix objectifs opérationnels.

Le « référentiel travaux », document cadre de rédaction des dossiers de consultation des entreprises (DCE), partagé par tous les maitres d'œuvre, vise à standardiser les dossiers de consultation des entreprises, en application de la politique achat. Il est constitué de livrets techniques et de pièces administratives communes à tous les marchés de même nature. Ce travail d'élaboration d'un référentiel est le fruit d'un travail itératif initié en 2022 avec les fédérations de travaux publics qui s'est achevé fin 2025.

La participation des PME a été consolidée grâce aux clauses obligatoires de recours aux PME, à des allotissements ouverts et à une information économique renforcée (calendrier des consultations, rencontres CCI, webinaires techniques).

L'insertion sociale progresse : au 31 décembre 2025, 159157 heures d'insertion ont été réalisées depuis 2020, complétées par un marché réservé aux ESAT. Les objectifs liés aux politiques sectorielles (sécurité, innovation, transition énergétique, économie circulaire, HQE) ont été intégrés dans les pièces contractuelles en coordination avec les directions concernées. Le travail collaboratif a permis une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux, de gestion des matériaux et de clarification des responsabilités en phase d'exécution.

Pour 2026, l'intensification des consultations et des négociations est prévue, notamment pour finaliser et attribuer les marchés d'écluses. L'augmentation du nombre de contrats en exécution nécessitera un renforcement du pilotage contractuel. La mise en service complète du module « exécution » de SIS Marchés constituera un levier majeur d'automatisation, de fiabilisation et de traçabilité notamment des délais de paiement. Cette trajectoire s'inscrit dans la volonté de professionnalisation et de sécurisation des achats fixée par le Conseil de surveillance.

d. Libération des emprises : un nombre de fouilles archéologiques prescrites toujours très important

L'année 2025 a été marquée par la poursuite de la maitrise foncière du projet avec une perspective d'aboutissement. 1 enquête parcellaire a été menée, 4 arrêtés de cessibilité, 3 arrêtés de prise de possession anticipée et 3 ordonnances d'expropriation ont été pris permettant à la société d'avancer sur la maitrise des terrains. Les Aménagements Fonciers, Agricole, Forestiers et Environnementaux sous maitrise d'ouvrage des départements vont redistribuer équitablement les terres et préserver l'outil de travail des agriculteurs tout en améliorant significativement les conditions d'exploitation par des regroupements du parcellaires agricole. L'avancement de ces procédure a permis de disposer des terrains avec le dispositif des « prises de possession anticipée », dans un but de maitriser les indemnités payées aux exploitants.

La maitrise des emprises passe aussi par la libération des terrains d'un point de vue archéologique.

1658 ha de diagnostics étaient prescrits à fin 2025 (+11ha). 1542 ha ont été examinés depuis le début des opérations en 2021 dont 195ha en 2025. L'avancement de ces opérations a été facilité par l'intervention des services archéologiques des départements du Pas de Calais et de l'Oise.

A ce stade, 34 fouilles ont été prescrites sur une surface totale de 120 ha (+60ha en 2025). La mise en œuvre de ces fouilles est rendue complexe par un marché concurrentiel restreint et des durées d'intervention très longues. C'est un point de vigilance particulier sur cette opération suivi par le comité de suivi de la convention de financement, du fait des coûts très importants.

Plus généralement, la masse des opérations d'archéologie préventive est beaucoup plus importante que ce qui avait été prévu notamment en raison de prescriptions non habituelles comme sur les zones de mesures compensatoires ou les dépôts temporaires.

Le surcout engendré a été présenté au comité de suivi de la convention de financement et au conseil de surveillance dans le cadre du BP 2025 et a du être à nouveau réévalué pour le BP2026.

Les perspectives 2026

e. 2026 : l'année des consultations des marchés principaux

Pour le secteur 1, la construction du sas de l'écluse de Montmacq et la mise en place des installations de chantier et la réalisation des pistes de chantier du TOARC du secteur n°1, la déconstruction des premiers ponts sur le canal sur le canal latéral à l'Oise.

Sur les secteurs 2 à 5,

- L'instruction des dossiers liés aux ouvrages hydrauliques se poursuivra avec les rendus par le CTPBOH de son avis sur les barrages du bief 4 sud et de Marquion.
- Plus de 20 consultations majeures se poursuivent en parallèle ; écluse de Noyon, écluses Catigny/Allaines, Bassin de Louette, TOARC .

- Les travaux préparatoires s'intensifient : les excavations des fouilles des écluses d'Oisy-le-Verger et de Noyon, la réhabilitation ou la construction de quais travaux, notamment achèvement des travaux du quai d'Allaines avec un chômage du canal du Nord, la construction du viaduc de l'autoroute A2…
- Le marché de construction de l'écluse d'Oisy-le Verger est notifié en avril.
- Les fouilles archéologiques se développeront La maitrise du foncier va de même se poursuivre en concertation étroite avec la profession agricole et les départements pour l'aménagement foncier, et les services préfectoraux pour les zones expropriées.

Sur le secteur 6 :

- La notification du marché de conception réalisation du pont canal de la Somme intervient en février 2026, la réalisation des travaux préparatoires au printemps.

Sur le secteur Aménagements environnementaux

- Les travaux se développent, notamment dans la vallée de la Somme en lien avec la compensation des zones humides

3. Dialogue territorial, communication, démarche Grand chantier et partenariats

3.1. Dialogue territorial et communication

2025 : un dialogue territorial qui a accompagné les chantiers le long des 107 kilomètres et une communication qui a expliqué les avancées du projet

Informer et accompagner la montée en puissance des chantiers auprès des habitants, continuer d'expliquer le projet, son actualité et la manière dont il se réalise, mettre en évidence les premiers résultats et les femmes et les hommes qui en sont à l'origine, tels ont été les objectifs du dialogue avec toutes les parties prenantes et des actions de communication qui ont été menées en 2025.

En quelques chiffres, l'année 2025 c'est notamment :

- 420 moments d'échanges[1] qui ont jalonné l'année (soit en moyenne deux chaque jour ouvré), dont 232 concernant le dialogue territorial autour du projet proprement dit avec les acteurs locaux et le public et 188 moments relevant des actions de la démarche Grand chantier en lien avec les partenaires,
- 7 lettres d'information territoriales distribuées dans toutes les boites aux lettres des communes traversées par le Canal,
- 31 flyers « Flash Info Travaux » distribués pour avertir les habitants proches de chantiers,
- 3 expositions à la Maison du Canal de Compiègne,
- 5 newsletters numériques « CapCanal » qui informent sur l'actualité du projet dans son ensemble (2 200 abonnés) auxquelles s'ajoutent 11 newsletters sur le Compiégnois-Noyonnais (envoyées à plus de 1 100 abonnés),
- 15 communiqués de presse et environ 250 retombées médiatiques qui sont autant d'opportunités d'information du public,
- 12 vidéos produites notamment pour expliquer comment le projet se réalise, montrer les premiers résultats des aménagements écologiques, valoriser les parcours de personnes bénéficiaires de la clauses d'insertion par l'activité économique,
- 70 actions spécifiques organisées par et avec les partenaires de la démarche Grand chantier autour des opportunités de formation, d'insertion et d'emploi du CSNE.

[1] Prenant des formes très diverses : stands sur des évènements locaux, randonnées à la découverte du futur canal, réunion avec des habitants, opérations porte-à-porte, forums emploi, visites de chantiers, réunions avec des élus et d'autres acteurs du territoire…

- ***Pour le Compiégnois-Noyonnais (secteurs 1 et 2) :***

L'année passée a été marquée par la livraison des quatre premiers ponts permettant le rétablissement de deux routes départementales. A l'occasion de la réouverture de la RD66, au mois de mars 2025, après 18 mois de travaux, de nombreux habitants des communes de Montmacq et Cambronne-lès-Ribécourt ont répondu à l'invitation de la SCSNE de venir fêter l'évènement et s'informer sur les prochaines étapes du chantier. Une manifestation qui illustre l'esprit de proximité que met en œuvre la SCSNE dans ses actions de dialogue avec les habitants des territoires.

D'autres moments forts d'échanges sur les avancées ou la préparation des chantiers ont ponctué l'année 2025 dans le Compiégnois et le Noyonnais tant avec les élus locaux, la profession agricole, qu'avec les habitants. On peut citer notamment les « revues des élus » (réunions qui sont l'occasion d'un tour d'horizon complet de la mise en œuvre du projet sur le territoire), les stands tenus au Marché aux fruits rouges de Noyon et au traditionnel Pardon de la batellerie de Longueil-Annel ou encore à la brocante de Ribécourt-Dreslincourt.

En outre, conformément aux engagements pris par la SCSNE dans le cadre du Contrat territorial de développement signé en 2022, l'information des habitants du territoire s'effectue en continue à travers tous les moyens déployés que ce soit par des communication en présentiel (permanences régulières à la Maison du Canal de Compiègne, permanences ponctuelles dans d'autres communes du territoire), par diffusion sur le terrain (Lettre d'information territoriale, flyer « Flash Info Travaux ») ou en numérique (site Internet du territoire, newsletter mensuelle,

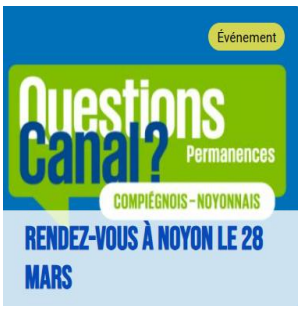

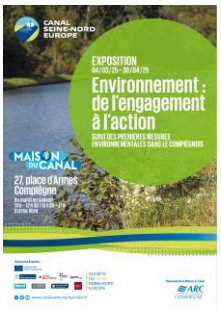

Toutes ces actions ont permis d'accompagner le territoire avec toujours l'objectif d'informer de manière claire et réactive les habitants sur les travaux susceptibles d'avoir des incidences sur leur quotidien (circulation de camions plus importantes, bruit, engagement d'un nouveau chantier…) et de poursuivre la pédagogie sur les travaux et le projet d'une manière générale à l'heure où l'écluse de la vallée de l'Oise prend forme et où les chantiers préparatoires s'engagent sur le Noyonnais.

- ***Pour le Santerre-Haute Somme (secteurs 2 et 3) :***

Sur le Santerre Haute-Somme, l'année 2025 a été marquée en particulier par l'ouverture de la Maison du Canal de Péronne et la signature du contrat territorial de développement.

Plusieurs présences sur le terrain ont été l'occasion de dialoguer avec les habitants :

- à la fête de la brioche à Moislains fin septembre qui attirent du monde,
- à la foire aux poulains de Nesle mi-octobre,
- à la nouvelle Maison du Canal de Péronne qui a déjà accueilli de l'ordre de 800 personnes depuis son inauguration le 3 octobre qui a aussi été l'occasion de signer le contrat territorial de développement en mairie de Péronne.

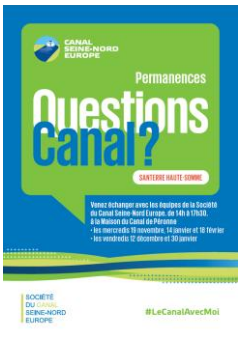

A l'instar de la Maison du Canal de Compiègne, des permanences sont organisées depuis le 19 novembre. Elles sont l'occasion de répondre aux questions sur le projet et d'expliquer les travaux en cours (déboisements et aménagements écologiques) qui ont fait l'objet d'un dispositif de communication d'accompagnement (réunion avec les maires, flyers, panneaux pédagogiques) et d'annoncer les prochaines étapes pour les chantiers.

L'information des habitants a également pris la forme des trois numéros de la Lettre d'information territoriale diffusée dans toutes les boites aux lettres des communes du Canal dans le Santerre-Haute Somme et par des actualités mises à jour fréquemment sur le site Internet.

Dans l'Oise et la Somme, l'année 2025 a également été marquée par la tenue des enquêtes publiques environnementales pour les rétablissements des lignes ferroviaires Paris-Saint-Quentin et Amiens-Laon. En plus de l'information légale, une communication d'accompagnement a été mise en œuvre (point presse, journal de l'enquête, panneaux), en partenariat avec le maître d'ouvrage SNCF Réseau, pour faire connaître et comprendre les aménagements et favoriser la participation du public.

- ***Pour l'Artois-Cambrésis (secteur 4) :***

2025 a été une année de transition vers la phase chantier. Entre le printemps et l'automne, un nouveau cycle d'actions de terrain s'est tenu avec :

- la présence d'un stand sur plusieurs marchés sur un périmètre élargi par rapport au tracé du Canal (Bapaume, Douai, Arras, Cambrai),
- l'organisation de trois nouvelles « randonnées du Canal » à Graincourt-lès-Havrincourt, Havrincourt et Aubencheul-au-Bac,
- des permanences dans des mairies de communes un peu plus éloignées du Canal, ce qui a permis d'étendre l'information (Écourt-Saint-Quentin, Gouzeaucourt, Pronville-en-Artois, Aubigny-au-Bac),
- la présence aux salons des maires du Nord, à Douai, et du Pas-de-Calais, à Calais qui sont toujours l'occasion de nombreux échanges avec les maires.

À cela s'ajoute l'accompagnement de la SCSNE auprès de la SANEF concernant les travaux qui débutent du viaduc de l'A2 (réunion publique organisée à Ytres le 17 juin). S'agissant des premiers travaux, la réalisation du quai d'approvisionnement d'Aubencheul-au-Bac et des aménagements écologiques des Bois Durieux a fait l'objet d'une informations du public (flash info travaux, réunions riverains, actualités sur le site Internet, échos dans les deux numéros de la Lettre d'information territoriale).

Enfin, les projets de Maisons du Canal à Marquion (avec la CC Osartis-Marquion), Bertincourt (avec la CC Sud Artois) et à Cambrai (avec la CA Cambrai) se sont poursuivis avec des ouvertures prévues en 2026 (effective depuis le mois de février 2026 à Marquion).

<u>A l'échelle globale, une communication pédagogique qui poursuit son déploiement et qui accompagne la montée en notoriété du projet</u>

Le plan d'actions 2025 mis en œuvre en coordination avec les partenaires du groupe de travail communication régional, s'est attaché à expliquer et valoriser les avancées du projet, tout en rappelant ses enjeux et les bénéfices attendus pour les entreprises et les territoires. Les outils numériques sont bien ancrés au travers de la newsletter Cap Canal (plus de 2 000 abonnés) et du compte Linkedin (plus de 20000 abonnées).

Plusieurs outils pédagogiques et informatifs ont été produits et diffusés. C'est en particulier l'objectif de l'animation vidéo intitulée « Des travaux qui ouvrent la voie au Canal », publiée au début du mois d'avril. Elle explique les travaux préparatoires aux grands travaux qui sont engagés sur les secteurs 2 à 4 : archéologie préventive, dévoiement des réseaux par les concessionnaires, construction de quais-travaux, démolitions de bâtis et déboisements, en précisant les précautions environnementales qui les accompagnent.

La pédagogie sur la démarche environnementale menée par la SCSNE est un angle important des communications. À ce titre, plusieurs outils ont notamment été produits et diffusés sur la période :

- une vidéo sur l'opération de débardage à cheval a été réalisée au printemps au sein d'un îlot de vieillissement d'un boisement en forêt d'Ourscamp-Carlepont, mesure environnementale réalisée en partenariat avec l'ONF
- une animation vidéo pour présenter les étapes de la séquence « Eviter-Réduire-Compenser » qui rythme la démarche environnementale de la SCSNE,
- une vidéo relatant les premiers résultats des aménagements écologiques réalisés où la Grande Berle, espèce végétale menacée d'extinction dans la région, a été inventoriée sur le site de Morlincourt dans l'Oise.

2026 : Un dialogue territorial et une communication transparente et proche qui s'adapate à la phase chantier

L'année sera marquée par des travaux importants sur tout le tracé du Canal Seine Nord Europe.

À l'échelle globale du projet, la communication informera et expliquera ces étapes qui ancrent le Canal dans la durée. Ses grands axes répondront aux enjeux de :

- Valoriser la notification de grands marchés de travaux (Pont-Canal de la Somme, TOARC Secteur 1, écluses de Oisy, potentiellement de Noyon) et l'avancée des chantiers le long des 107 km,
- Réussir la montée en puissance des chantiers sur le Secteur 1 (écluse, TOARC) et sur les autres secteurs (travaux préparatoires et début des travaux des écluses) : information adaptée, retombées liées à la grand chantier,
- Mettre en œuvre concrètement les actions des Contrats territoriaux de développement en valorisant les partenariats.

L'objectif est de donner aux différents publics les clés de compréhension d'un Canal qui se construit jour après jour. Cela se traduira concrètement notamment par les actions suivantes :

- L'information du public à travers les médias (communiqués de presse, interviews…),
- La diffusion d'une information régulière sur l'actualité du projet via les différents outils numériques : newsletters projet et territoriale, site Internet et chaine YouTube, réseaux sociaux.

Au niveau territorial, la priorité sera d'assurer une présence régulière auprès des acteurs locaux (les nouveaux exécutifs communaux en particulier) et des riverains pour continuer à expliquer et accompagner dans un contexte de développement des chantiers. Cela passera par la poursuite de la diffusion régulière d'information via les outils (papier, numérique) déjà bien en place. Les actions de terrain (stands lors d'évènements de proximité), les réunions sous des formats divers, les permanences dans les Maisons du canal seront un relais important. Enfin, l'envoi par SMS des informations importantes sera testé sur le Compiégnois-Noyonnais.

Enfin, d'une manière transverse, déjà engagé en 2025, un travail commun avec VNF, en anticipation de la fermeture partiel du canal du Nord pour finaliser les travaux du CSNE vers la fin du chantier, se poursuivra, avec une réunion plénière et un comité de suivi déjà tenue en février et mars 2026.

3.2. La démarche Grand Chantier

2025 : renforcement de la synergie des dispositifs emploi formation insertion

La démarche Grand Chantier (DGC) vise à préparer les territoires de façon à maximiser les opportunités liées au projet. La SCSNE y apporte un appui opérationnel, aux côtés de la Région Hauts de France et de l'État, et aussi des chefs de files pour les 5 dispositifs (Pole Emploi pour Canal Emploi, Région Hauts de France pour Canal Formation, les Départements du Pas de Calais (coordonnateur) du Nord, de l'Oise, de la Somme, de l'Aisne et du Val d'Oise pour Canal Solidaire, la Région Hauts de France et la CCI Hauts de France pour Canal Entreprises, et la Délégation Général au développement de l'Axe Nord pour Canal Accueil).

La dynamique partenariale de la démarche est bien ancrée et elle s'étend désormais aux entreprises au fur et à mesure de la passation des marchés liés au chantier. Les résultats produits chaque trimestre par l'Observatoire de la démarche Grand Chantier (voir en annexe) traduisent cela avec environ 640 personnes (ETPT) mobilisées sur le projet (dont 52,5% résident dans les Hauts-de-France) et 160 000 heures d'insertion déjà réalisées.

Parmi, les faits marquants de 2025 :

- Sur l'axe 1 « relever le défi de l'emploi » :
  - La mise en place effective du « passeport prévention Canal » pour les publics cibles : intégré dans le cadre du dispositif Canal Formation piloté par la Région,

- La préparation des campagnes de recrutement : l'offre de service a été adapté pour assurer qu'à chaque besoin, 2 propositions d'embauche soient formulées (déjà 8 des 10 éléments clés de réussite des campagnes de recrutement identifiés par les entreprises sont en place),
- Dans le cadre de Canal Emploi piloté par France Travail, la conduite de 292 actions de proximité et 70 actions spécifiques Canal Seine-Nord Europe sur les opportunités à venir du chantier,
- Les ambassadeurs, acteurs de proximité sont mobilisés,
- Les besoins de main d'œuvre ont été affinés afin de correspondre au planning recalé :

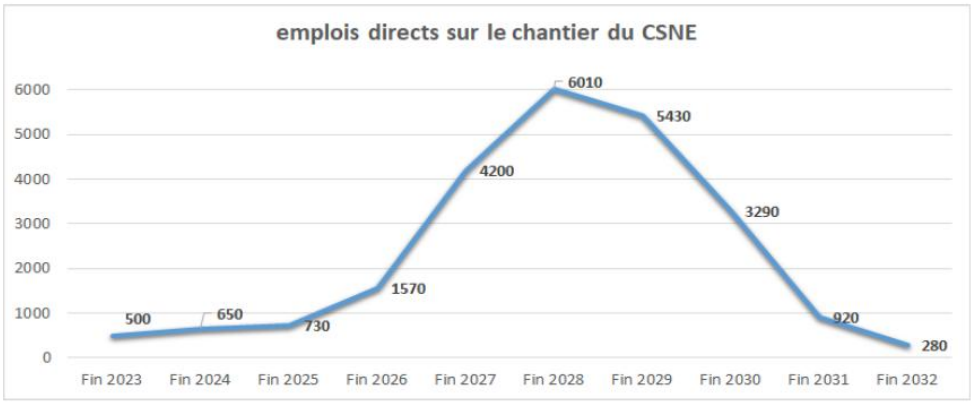

Prévision d'emplois directs sur le Canal Seine-Nord Europe

- Sur l'axe 2 « décliner concrètement la démarche grand chantier dans les marchés de travaux », avec la généralisation de l'intégration des clauses Grand chantier dans les consultations de marchés de travaux lancés (CIAE, clause PME, clause d'interprétariat, clause de recours aux dispositifs de la démarche…) et la mise en œuvre concrète de la cellule « emploi-formation-insertion » qui accompagne les entreprises titulaires des marches de travaux pour atteindre les obligations associées,
- Sur l'axe 3 « décliner la DGC dans les territoires au travers les contrats territoriaux de développement » avec la finalisation de la rédaction des contrats territoriaux du Santerre-Haute Somme et de l'Artois-Cambrésis qui ont été signés courant 2025, l'ouverture de la maison du Canal de Péronne et la préparation de celles de Marquion, Bertincourt et Cambrai, l'engagement des études de valorisation touristique ainsi que l'accélération de la mise en œuvre du dispositif Canal Accueil en lien avec les partenaires des ADIL et d'Action Logement,
- Sur l'axe 4 « mobiliser autour des enjeux du grand chantier par la mise en œuvre d'un plan de communication spécifique », qui a permis d'accompagner et de valoriser l'ensemble des actions de terrain organisées par les partenaires pour mobiliser les actifs des Hauts-de-France.

2026 : Vers une offre de services renforcée pour accompagner les entreprises

Conformément à la délibération CS–2019-3-5.1, le comité de pilotage réuni le 2 décembre 2025 a fixé la feuille de route 2026 de la démarche Grand Chantier. Les priorités par axes sont les suivantes :

- Sur l'axe 1 « relever le défi de l'emploi » :
    - Décliner une organisation EFI en synergie à chaque étape et sur l'ensemble des territoires
    - Organiser le pilotage des actions Emploi Formation Insertion

- Sur l'axe 2 « décliner concrètement la démarche grand chantier dans les marchés de travaux » :
    - Mise en œuvre des clauses DGC intégrées dans les marchés de travaux : proposer un outil de suivi,

- Sur l'axe 3 « décliner la DGC dans les territoires au travers des contrats territoriaux de développement » :
    - Suivre la mise en œuvre des 3 Contrats territoriaux de développement,
    - Poursuivre le déploiement de la feuille de route Canal Accueil sur les 3 territoires : affiner le déploiement du dispositif en s'appuyant sur les retours des premiers marchés significatifs ;mettre en œuvre plusieurs actions d'accueil du chantier en lien avec l'économie de proximité, sur les 3 territoires,
    - Poursuivre l'ouverture et faire vivre les Maisons du canal (formation des agents d'accueil) Poursuivre les études de valorisation touristique post-chantier ; structurer le montage des visites du chantier pour le grand public sur les 1ers grands marchés clausés,

- Sur l'axe 4 « mobiliser autour des enjeux du grand chantier par la mise en œuvre d'un plan de communication spécifique » :
    - Valoriser les résultats de l'Observatoire (retombées socio-éco) dans les différents supports de communication,
    - Poursuivre l'accompagnement de la montée en puissance du chantier.

3.3. Les partenariats

Le partenariat (avec la participation) est l'une des quatre valeurs qui guident l'action de la SCSNE. Les partenariats se poursuivent dans le cadre prévu par la délibération CS2017-4-7.

La SCSNE a établi pas moins d'une vingtaine de partenariats avec des organismes du territoire d'origine très divers : partenaires de la démarche Grand Chantier, maîtres d'ouvrages connaissant des problématiques similaires à la SCSNE (SGP, TELT), Éducation nationale et établissements d'enseignement supérieur, profession agricoles et forestières, filières économiques (travaux public, transport fluvial, innovation), acteurs de l'environnement (établissements territoriaux de bassin, Conservatoire national botanique de Bailleul, ONF, Fédérations de chasse et de pêche…), acteurs du tourisme, organismes mémoriels (ONAC-VG, CWGC, VDK) , sécurité (OPPBTP, Gendarmerie nationale), acteurs du logement (réseau des ADIL, Action Logement)… Ces partenariats sont actifs et accompagnent la réalisation de l'ouvrage.

En 2025, le partenariat sur la sécurité du chantier – première priorité de la SCSNE – a poursuivi sa mise en œuvre avec la montée en puissance de la sensibilisation de tous les compagnons du chantier via le « Passeport Prévention Canal » dans le cadre du travail commun avec l'OPPBTP. Ce partenariat s'inscrit dans la politique prévention délibérée par le conseil de surveillance en 2022.

Dans le même temps, l'objectif de sensibilisation de la jeune génération grâce au partenariat avec l'Éducation nationale s'est concrétisé à travers une exposition à la Maison du Canal de Compiègne construite à partir travail de lycéens de l'Oise autour des métiers et des aménagements du Canal (réalisation de podcast, lecture de textes…) dans le cadre d'un projet culturel.

Il faut souligner aussi que l'année 2025 a permis de finaliser la démarche engagée depuis 2023 avec la FNTP sur une démarche innovante de sourcing. Les conclusions de cette démarche ont été intégrées lorsque cela était adapté aux consultations en cours. En amont, une nouvelle Rencontre Régionale Entreprises s'était tenue au mois de mars 2025, dans les locaux de la CCI Hauts-de-France, avec la participation du Préfet de Région, du Président du Conseil régional des Hauts de France et de la SCSNE, du Président de la CCIR et du Président de la FNTP : plus de 200 entreprises ont pu être informées de l'avancée du chantier et des prochaines consultations,

D'autre part, en lien direct avec le dispositif Canal accueil de la démarche Grand Chantier, la convention de partenariat avec le réseau des Agences départementales d'information sur le logement (ADIL - délibération n° CS 2024-3-3.2) a été signée officiellement à Amiens le 05/06/2025. La mobilisation des ADIL sera précieuse pour accompagner les compagnons du chantier dans leurs besoins d'hébergement.

D'autres partenariats poursuivent la mise en œuvre de leurs objectifs :

- Avec la Commonwealth war graves commission (CWGC) pour la recherche préventive de corps de soldats, pour laquelle 23 sites prioritaires ont été investigués,
- Avec les acteurs institutionnels du tourisme avec la définition d'un itinéraire de promenade dans la vallée de l'Oise passant aux abords de l'écluse de Montmacq-Cambronne, intégrant l'aménagement (effectif désormais) d'un belvédère et de panneaux pédagogiques permettant de visualiser l'avancement du chantier.

Dans la continuité de cette dynamique, **les objectifs de 2026 en termes de partenariats** (outre ce qui se rattache à la démarche Grand Chantier abordé plus haut) seront notamment de :

- Pour le partenariat avec l'Éducation Nationale :
  - faire mieux connaître les ressources (une vingtaine de fiches pédagogiques thématiques rédigée en 2024 par un groupe d'enseignants de SVT et d'histoire-géographie) à disposition des enseignants,
  - Développer un « kit » à l'attention du jeune public (enfants de primaire).

- Pour le partenariat avec la Profession agricole : maintenir un haut niveau de coordination aux échelles régionale et départementale, déployer l'application en ligne de suivi de la mise en œuvre des conventions foncières pour simplifier l'accès à l'information pour les exploitants, entre autres actions,
- Pour le partenariat avec la Gendarmerie nationale : poursuivre les échanges réguliers pour assurer la conduite du projet de manière sereine.

La mise en place d'une gouvernance économique

Le président de la Région Hauts de France a initié la mise en place d'une gouvernance économique qui vise à préparer les acteurs à l'ouverture du Canal Seine Nord Europe. La SCSNE appuiera cette démarche auprès des acteurs économiques, et institutionnels.

Ces actions s'inscriront également dans une dimension transfrontalière, qui est le sens de l'engagement européen et du projet Seine Escaut. La SCSNE pilote dans ce cadre un groupe de travail sur les aspects économiques au sein du GEIE Seine Escaut. Des évènements spécifiques pourront prendre place courant 2026 pour présenter les conclusions de ce travail et ainsi assurer les conditions de réussite du projet.

4. Autres missions prévues par l'article 1er de l'ordonnance du 21 avril 2016

L'article 1 de l'ordonnance du 21 avril 2016 prévoit la possibilité pour la SCSNE d'assurer d'autres missions que la maitrise d'ouvrage du Canal Seine Nord Europe, en particulier : l'appui technique aux structures désirant aménager des ports fluviaux (article 1 II) et la contribution à l'élaboration par l'Etat, les régions, les départements et les établissements publics de coopération intercommunale de contrats territoriaux de développement (article 1 IV).

a. Appui technique aux collectivités territoriales ou aux aménageurs pour la réalisation d'opérations directement liées à l'infrastructure du canal

La réalisation de plateformes multimodales en bordure du Canal Seine Nord-Europe est un élément essentiel du projet Seine-Escaut, citée par la décision d'exécution de la Commission Européenne du 27 juin 2019. La délibération CS2019-4-2 a fixé le cadre général d'action de la SCSNE pour ces ports fluviaux. En particulier, la SCSNE est partie au partenariat établi entre la Région Hauts de France, les intercommunalités de Cambrai, Osartis-Marquion, Haute Somme, Est de la Somme et Pays Noyonnais. En 2022, les études des ports intérieurs pilotées par la Région Hauts de France se sont poursuivies en étroite relation avec les études de maitrise d'œuvre du Canal Seine Nord Europe. A noter que l'avancement des études d'avant-projet des ports intérieurs, et la concertation ont conduit à la conclusion d'une convention de financement par la Région d'une étude de déplacement du quai du port de Marquion.
Après la mise en place du Syndicat Mixte des Ports du Canal Seine Nord Europe en 2023, la SCSNE a été désigné comme personne qualifié au sein du conseil syndical. La coopération technique se poursuit notamment pour adapter l'interface portuaires (portiques). Une fois finalisée, les conventions d'interface et d'acquisitions foncières nécessaires à la réalisation des ports intérieurs seront soumises aux instances.

L'année 2025 a été marquée par la poursuite des échanges avec le projet Fertighy sur le projet du port de Languevoisin porté par la coopérative Noriap. Ce travail se poursuivra courant 2026. Le projet Fertighy constitue un exemple de réindustrialisation liée au Canal Seine Nord Europe.

b. Contrats territoriaux de développement : mise en place du dispositif des « projets de territoire »

Prévus par l'article 1.IV. de l'ordonnance du 21 avril 2016, les contrats territoriaux de développement sont l'outil de dialogue et de programmation des aménagements et du chantier. Dans ce cadre, fin 2016, les intercommunalités situées sur le tracé ont transmis des propositions d'aménagements en bord à canal. Ces propositions ont constitué les bases des études d'avant projets et ont été fournis aux maitres d'œuvre des secteurs 2,3,4 courant 2020.

Afin de renforcer cet outil, et d'en préciser le principe d'un co-financement, le conseil de surveillance a validé le 19 juin 2019 le dispositif des « projets de territoire » (délibération CS-2019-2-5). Après une première expérimentation sur le secteur 1, la délibération CS 2020-2-5.5b de mars 2020 a encadré la mise en œuvre sur l'ensemble du projet. L'année 2021 a permis de finaliser le premier contrat territorial pour le territoire du secteur 1 qui a été signé fin 2022. Ce contrat réalisé, grâce à l'importante mobilisation des équipes de la SCSNE, avec l'appui du sous-préfet de Compiègne et des partenaires du projet : EPCI, conseil régional, Etat, Départements, fournit le cadre de réalisation du projet. De premières convention de cofinancement ont été préparées actant de la mobilisation collective de tous les acteurs publics autour du projet.

La démarche des contrats territoriaux a également été initiée sur les autres secteurs du projet dès 2023. L'année 2024 a permis la rédaction avec l'appui des sous-préfets concernés et de la Région des contrats pour l'Artois Cambrésis et le Santerre Haute Somme. Grâce à la mobilisation de tous les acteurs, ces deux contrats ont pu être signés en 2025.

Ainsi début 2026, l'ensemble du linéaire du projet dispose d'un cadre conventionnel, construit de manière participative, pour assurer l'insertion du projet dans le territoire.

ANNEXE 1 – PLANNING PREVISIONNEL DES PRINCIPALES CONSULTATIONS (extrait site internet SCSNE)

Programmation des consultations 2026

Dernière mise à jour **07/01/2026**

Dossier	Secteur	Prévision de publication	Prévision de notification	Montant (ordre de grandeur)	Procédure envisagée	Numéro de marché
Pont Canal de la Somme	PCS	31/10/22	2026 T1	8	DC	*M010*
Travaux S1 - TOARC - terrassements, ouvrages d'art, rétablissements de communication	S1	13/07/23	2026 T2	8	PN	*M161*
Travaux principaux S5 / B.4 - Écluse Oisy	S5	29/04/24	2026 T1	8	PN	*MS14*
Travaux principaux S5 - Écluse Noyon (B1)	S5	10/02/25	2026 T4	8	PN	*MS11*
Aménagements écologiques S2 (2 lots)	S2	14/02/25	2026 T1	6	AOO	*M230*
Exploitation de la plateforme trimodale de Ribécourt	S1	26/02/25	2026 S1	5	PN	*B119*
Travaux principaux S5 - Écluses Catigny, Allaines, jonction (B2)	S5	11/04/25	2026 T4	8	PN	*MS12*
Travaux principaux S2 - Terrassement Fouille Écluse Noyon	S2	15/04/25	2026 T1	5	AOO	*M223*
Travaux principaux S3 - retenue de Louette	S3	12/05/25	2026 S2	8	PN	*M310*
Travaux principaux S5 - Écluse Marquion-Bourlon (B3)	S5	25/07/25	2026 T4	8	PN	*MS13*
Travaux principaux S4 - TOARC 4.1 (Sud)	S4	08/08/25	2026 T4	8	PN	*M401*
Travaux principaux S3 - TOARC	S3	08/09/25	2026 T4	8	PN	*M311*
Travaux principaux S4 - TOARC 4.2 (Nord)	S4	29/09/25	2026 T4	8	PN	*M402*
Travaux principaux - Contournement ouest de Noyon / Voiries RD932-RD934	S2	13/10/25	2026 S1	5	AOO	*M224*
Travaux principaux S2 - TOARC 2.1 (Sud)	S2	13/10/25	2026 T4	8	PN	*M221*
Travaux principaux S2 - TOARC 2.2 (Nord)	S2	31/10/25	2026 T4	8	PN	*M222*
Travaux préparatoires S4 - Dégagements Emprises / déboisement	S4	07/11/25	2026 T2	6	AOO	*M405*
Travaux préparatoires S4 - Quais travaux Graincourt-les-Havrincourt	S4	26/11/25	2026 T2	3	AOO	*M404*
MC04 Mesures compensatoires hors emprises sur secteurs 2, 3 et 4	TR	27/11/25	2026 T2	5	PN	*B131*
AMO Economiste construction	TR	16/12/25	2026 T2	5	AOO	*D043*
Travaux S1 - TOARC lot 2 - aménagements paysagers et écologiques - bief aval	S1	2026 S1	2026 S2	6	AOO	*M162*
Travaux S1 - TOARC lot 3 - aménagements paysagers et écologiques - bief amont	S1	2026 S1	2026 S2	6	AOO	*M163*
Travaux S1 - TOARC lot 4 - aménagements paysagers et écologiques - gravières de Chiry-Ourscamp	S1	2026 S1	2026 S2	5	AOO	*M164*
Travaux principaux S2 - A29 - Génie civil du pont-canal	S2	2026 T1	2026 T4	6	AOO	*M227*
Travaux principaux S2 - A29 - Aménagement (chaussées, équipements, signalisation)	S2	2026 T1	2026 T4	3	MAPA	*M226*
Travaux préparatoires S3 - Dégagements Emprises/Déboisement	S3	2026 T1	2026 T2	5	AOO	*M321*
Marché FNT de fourniture, pose et mise en service des équipements oleohydrauliques (C2)	S5	2026 T1	2027 T2	6	PN	*MS22*
Marché de fourniture, pose et mise en service des équipements hydromécaniques de pompage, équipements et installations courants forts, équipements et installations courants faibles et système expert de gestion hydraulique - C456	S5	2026 T1	2027 T2	7	PN	*MS24*
Aménagements écologiques S3 (2 lots)	S3	2026 T1	2026 T2	6	AOO	*M314/315*
Assistance au contrôles extérieurs - Béton (4 LOTS)	TR	2026 T1	2026 T4	9	AOO	
Assistance au contrôles extérieurs - Métal (4 LOTS)	TR	2026 T1	2026 T4	9	AOO	
Assistance au contrôles extérieurs - chaussées (4 LOTS)	TR	2026 T1	2026 T4	9	AOO	
Assistance au contrôles extérieurs- Géotechnique (4 LOTS)	TR	2026 T1	2026 T4	9	AOO	
Assistance aux contrôles extérieurs - Environnement (4 LOTS)	TR	2026 T1	2026 T4	9	AOO	
Assistance au contrôles extérieurs - Topographie (4 LOTS)	TR	2026 T1	2026 T4	9	AOO	
Travaux de plateforme trimodale de Ribécourt	S1	2026 T1	2026 S2	5	AOO	
Marché FNT de fourniture des batardeaux de maintenance (C1)	S5	2026 T2	2026 T4	5	AOO	*MS21*
Marché FNT de fourniture, pose et mise en service des équipements fixes des sas et bassins d'épargne, et zones d'attente (C3)	S5	2026 T2	2026 T4	6	AOO	*MS23*
Marché FNT de fourniture, pose et mise en service des équipements hydromécaniques de pompage et de dégrillage - lot 2 équipements de dégrillage (C4)	S5	2026 T2	2026 T4	7	AOO	*MS24*
Travaux préparatoires S3 - Déviation RD1017	S3	2026 T2	2026 T4	5	AOO	*M324*
Aménagement du parking cimetière Ytres et Barreau	S4	2026 T2	2026 T4	3	AOO	*M403*
Réseau Fédérateur Fibre Optique - C6 Lot 1	S5	2026 T3	2027 T1	5	AOO	*MS29*
Aménagements paysagers 4.1	S4	2026 T3	2027 T1	9	AOO	*M408*
Aménagements paysagers 4.2	S4	2026 T3	2027 T1	9	AOO	*M409*
Aménagement écologiques pour les travaux principaux	S4	2026 T3	2027 T1	5	AOO	*M410*

Avertissement

Les données de ce tableau sont fournies à titre indicatif - La SCSNE se réserve tout droit de les faire évoluer.

Légende

Procédure		
	AOO	Appel d'offres ouvert
	AOR	Appel d'offres restreint
	MAPA	Marché sur procédure adaptée
	PN	Procédure avec négociation
	DC	Dialogue compétitif

Secteur		
	S1	Secteur 1
	S2	Secteur 2
	S3	Secteur 3
	S4	Secteur 4
	S5	Secteur 5
	PCS	Pont Canal de la Somme
	TR	Transverse
	RHL	Ressources Humaines / Logistique
	ENV	Environnement
	FIN	Direction Financière
	DPT	Partenariat / Communication
	CPA	Direction Achats
	FON	Foncier

Consultation lancée (date réelle)	20/05/21

Date prévisionnel

T2 2025 = 2ème trimestre 2025
S1 2025 = 1er semestre 2025

Plages de montant (€)				
	1	moins de 50 000	5	de 1 à 5 M
	2	de 50 000 à 200 000	6	de 5 à 20 M
	3	de 200 000 à 500 000	7	de 20 à 100 M
	4	de 500 000 à 1 M	8	plus de 100 M
	9	en cours d'évaluation		

ANNEXE 2 – Observatoire Grand Chantier - bilan T1 A T4 2025

EMPLOIS MOBILISÉS SUR LE PROJET CSNE

Evolution des Equivalents Temps Plein Travaillés (ETPT) par an
(moyenne du nombre d'ETP trimestriel)

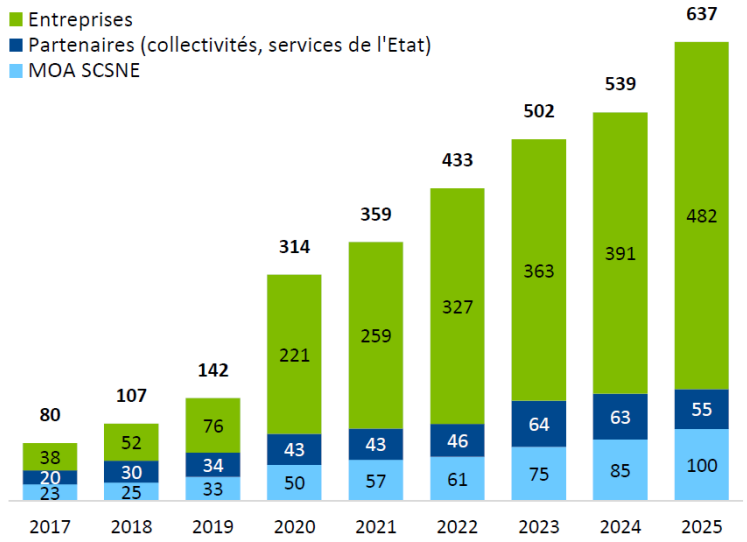

637
personnes mobilisées sur le projet en moyenne en 2025
+18% par rapport à 2024

Répartition des emplois par secteur du chantier
(moyenne des personnes mobilisées)

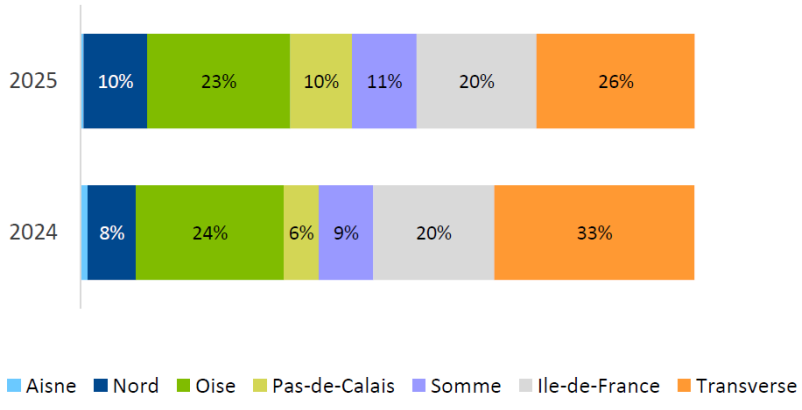

52,5 %
des personnes mobilisées sur le projet en 2025 résident en Hauts-de-France
(45% en 2024)

77 marchés en cours de préparation ou de consultation au 4ème trimestre 2025

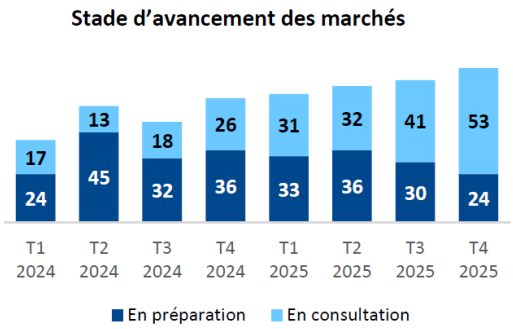

152 entreprises candidates aux marchés attribués/notifiés en 2025

27% des entreprises qui ont répondu aux marchés au cours de l'année 2025 sont localisées en région Hauts-de-France

42% des entreprises candidates aux marchés en 2025 sont des PME

34 marchés attribués en 2025

Nombre de marchés attribués par année

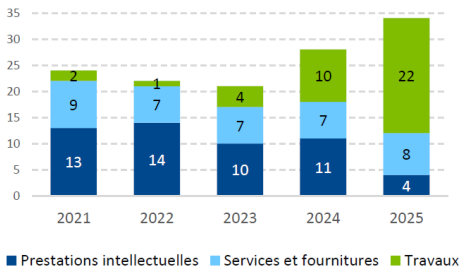

134 entreprises mobilisées au cours de l'année 2025 *(hors sous-traitants)*

Localisation des entreprises mobilisées sur le projet

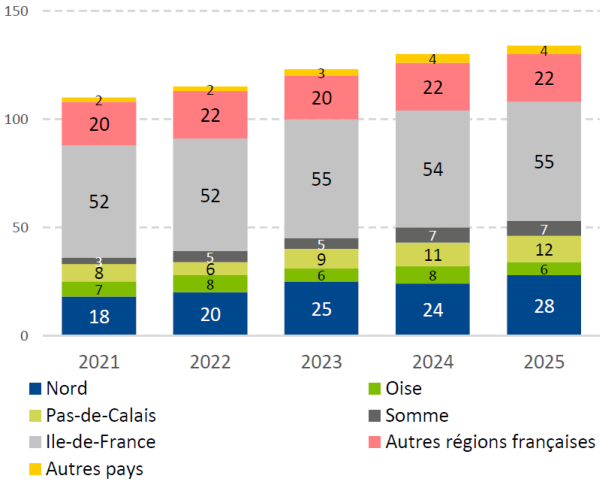

Taille des entreprises mobilisées sur le projet

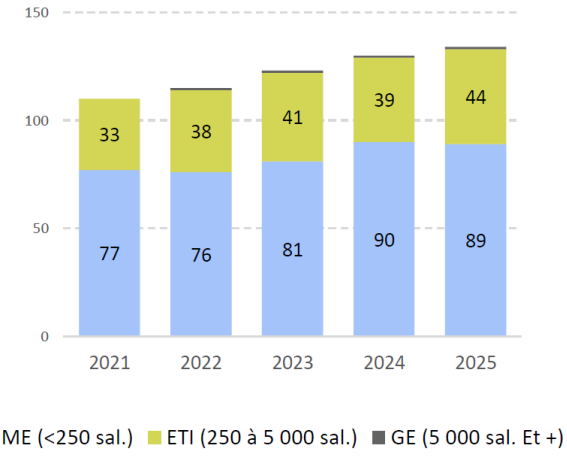

CANAL SOLIDAIRE

L'INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

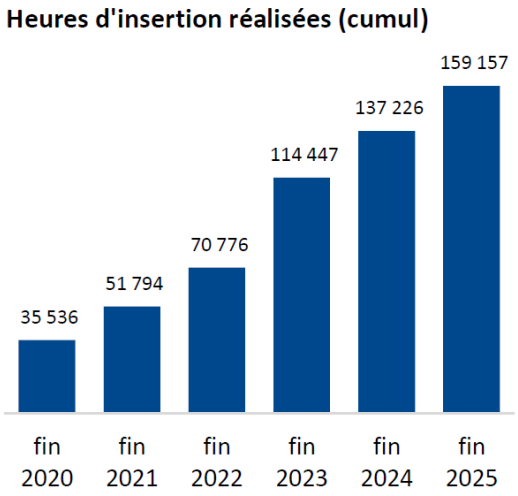

159 157 heures d'insertion réalisées à fin 2025
+16% sur un an

21 930 heures réalisées en 2025

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Aménagement et Développement
Territorial
Direction Accompagnement des Territoires
Mission Canal Seine Nord Europe

RAPPORT N°12

Territoire(s): Tous les territoires

Canton(s): Tous les cantons

EPCI(s): Tous les EPCI

CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 28 SEPTEMBRE 2026

RAPPORT D'INFORMATION SUR LA SITUATION DE L'ÉTABLISSEMENT SOCIÉTÉ CANAL SEINE-NORD EUROPE ET L'AVANCEMENT DE LA RÉALISATION DU CANAL SEINE-NORD EUROPE AU 31 DÉCEMBRE 2025

L'article 19 du décret n°2017-427 du 29 mars 2017, modifié par décret n° 2020-228 du 10 mars 2020 relatif à la Société du Canal Seine-Nord Europe (SCSNE), prévoit que le directoire présente chaque année au Conseil de surveillance un rapport sur la situation de l'établissement public, l'avancement de la réalisation du Canal Seine-Nord Europe (CSNE) et l'exécution des autres missions mentionnées à l'article 1er de l'ordonnance n°2016-489 du 21 avril 2016 modifiée.

Ce rapport, accompagné des observations du Conseil préparées par son Président, est adressé chaque année à l'assemblée délibérante de chaque collectivité territoriale représentée au Conseil de surveillance, ainsi qu'au Préfet de la Région Hauts-de-France.

Le premier conseil de surveillance ordinaire de la SCSNE s'est tenu le 16 avril 2026. Ce rapport a été transmis au Département le 29 avril courant.

La synthèse des faits marquants de l'année 2025 et une liste des principales perspectives pour 2026 y sont exposées.

Le rapport souligne qu'assurer la sécurité reste pour la SCSNE une priorité majeure. Chaque réunion des instances commence ainsi par un « Flash sécurité » présentant les moyens de prévention mis en œuvre à l'instar du « passeport prévention » et de l'expérimentation du système « stop collision ».

1. Situation de l'établissement public

A fin 2025, la SCSNE compte 106 collaborateurs, un effectif en progression régulière (+ 11.6% par rapport à 2024) correspondant à une montée en charge.

Le fait marquant de l'année 2025 est la révision du planning à 2032 et du coût objectif à 7,35 milliards d'euros correspondant à l'intégration de toutes les autorisations environnementales, des évolutions normatives et de la réalité de l'inflation.

La SCSNE fait l'objet de contrôles permanents par la Commission Européenne, mais aussi d'audits de la Cour des comptes Européenne dont un s'est déroulé en 2025. Ces contrôles et audits n'ont pas révélé d'irrégularité et permettent d'assurer le versement des subventions prévues.

L'année 2025 a vu également pour la SCSNE le déroulement d'une enquête conjointe de la Cour des comptes et de la Chambre régionale des comptes. Le rapport d'enquête, assorti de cinq recommandations, a été rendu public le 10 avril 2026.

Les perspectives 2026 sont la mise en place d'un cadre pluriannuel financier européen (Mécanisme pour l'Interconnexion en Europe / période 2028-2034), la définition des modalités de remboursement de l'emprunt de bouclage, la notification des marchés principaux et la coordination des procédures.

2. Avancement de la réalisation du Canal Seine-Nord Europe

Concernant l'avancement du chantier, sur le secteur 1 dans l'Oise, les travaux de rescindement sont achevés, avec la mise en service en mars 2025 des premiers ouvrages d'art et la mise en connexion de la nouvelle Oise.

Pour les autres secteurs (2 à 6), l'arrêté inter préfectoral d'autorisation environnementale délivré le 9 août 2024, a permis la réalisation des travaux préparatoires : dévoiement de réseau de gaz dans la Somme, réalisation de quais travaux dans le Nord (Aubencheul-au-Bac) et l'Oise (Noyon). Les travaux ont aussi débuté avec l'engagement de la réalisation du franchissement de l'autoroute A2 ce qui a nécessité une déviation temporaire.

Par ailleurs, la SCSNE poursuit la mise en œuvre de ses politiques cadres et notamment sur le volet innovation, ayant pour ambition un chantier plus responsable et sécurisé, connecté et communicant, une infrastructure durable et contributive à la transition écologique.

La Démarche Grand Chantier (DGC) qui vise à préparer les territoires de façon à maximiser les opportunités liées au projet est désormais bien ancrée.

L'année 2025 a vu le renforcement de la synergie des dispositifs emploi-formation-insertion. En ce qui concerne le dispositif « Canal Solidaire », dont les Départements sont chefs de file avec une coordination interdépartementale assurée par le Pas-de-Calais, il poursuit son rôle d'assistance à maitrise d'ouvrage insertion auprès de la SCSNE.

Le recours à la clause d'insertion dans les marchés affiche un bilan à fin 2025 de près de 160 000 heures d'insertion cumulées dont 82% des heures réalisées par de l'emploi durable (CDI, CDD, alternance, …) pour 203 bénéficiaires.

Les démarches de concertation sur les territoires se sont poursuivies avec 420 moments de dialogue territorial sur l'ensemble des secteurs correspondant à deux événements par jour ouvré selon tous les formats possibles (marchés, randonnées, permanences, salons, …).

3. Autres missions prévues par l'article 1er de l'ordonnance du 21 avril 2016

L'article 1er de l'ordonnance du 21 avril 2016 prévoit la possibilité pour la SCSNE d'assurer d'autres missions que la maitrise d'ouvrage du canal, en particulier : l'appui technique aux structures désirant aménager des ports fluviaux et la contribution à l'élaboration par l'Etat, les Régions, les Départements et les EPCI de « contrats territoriaux de développement » (CTD).

La réalisation des ports intérieurs en bordure du CSNE est un élément essentiel du projet Seine-Escaut, citée par la décision d'exécution de la Commission Européenne du 27 juin 2019. La SCSNE est partie au partenariat établi entre la Région Hauts-de-France, les intercommunalités de Cambrai, d'Osartis-Marquion, de Haute-Somme, de l'Est de la Somme et du Pays Noyonnais. Après la mise en place du syndicat mixte des ports du CSNE en 2023, la SCSNE a été désignée comme personne qualifiée au sein du conseil syndical. Des conventions d'interface et d'acquisitions foncières nécessaires à la réalisation des ports intérieurs, en cours d'élaboration, seront soumises aux instances concernées.

Les « contrats territoriaux de développement » sont l'outil de dialogue et de programmation des aménagements et du chantier. Le contrat territorial de développement Artois-Cambrésis, a été adopté par le Conseil départemental le 23 juin 2025. Il porte notamment sur les aménagements qui seront accompagnés selon les politiques départementales telle la véloroute voie verte ou encore la participation au financement des maisons du canal de Marquion et de Bertincourt dans le cadre de la contractualisation.

Il convient de prendre acte de la présentation du présent rapport d'information joint en annexe.

La 1ère Commission - Attractivité départementale et emploi a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 07/09/2026.

Ce rapport a été présenté pour information à la 4ème Commission - Equipement et développement des territoires du 07/09/2026.

Ce rapport a été présenté pour information à la 5ème Commission - Solidarité territoriale et partenariats du 07/09/2026.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY